

photo UPI

DISCOURS AMBIGU DE JARUZELSKI

# L'ÉTAT DE SIÈGE BIENTÔT LEVÉ EN POLOGNE

page C 3

Le général Jaruzelski a également annoncé que des mesures d'exception pour combattre toute menace visant la sécurité de l'État seraient maintenues pour une durée indéterminée.

35 cents

HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, LUNDI 13 DÉCEMBRE 1982, 98<sup>e</sup> ANNÉE, no 289, 58 PAGES, 4 CAHIERS •

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

# la presse

## LA LOI 105 ADOPTÉE UNE «VRAIE» GRÈVE EN JANVIER

■ C'est dans un climat survolté que l'Assemblée nationale a finalement adopté, samedi soir, la Loi 105 qui décrète pour trois ans les conditions de travail des employés de l'État. Le Front commun CSN-FTQ-CEQ a pour sa part confirmé hier qu'il maintenait sa menace

d'une grève générale, prévue pour la fin janvier. Cette fois, ce ne sera pas une «grève», a déclaré le porte-parole de la FTQ, mais une vraie grève pour obtenir des conventions collectives négociées.

page A 4

## CTCUM: LA «PAIX» POUR UN AN

page A 3

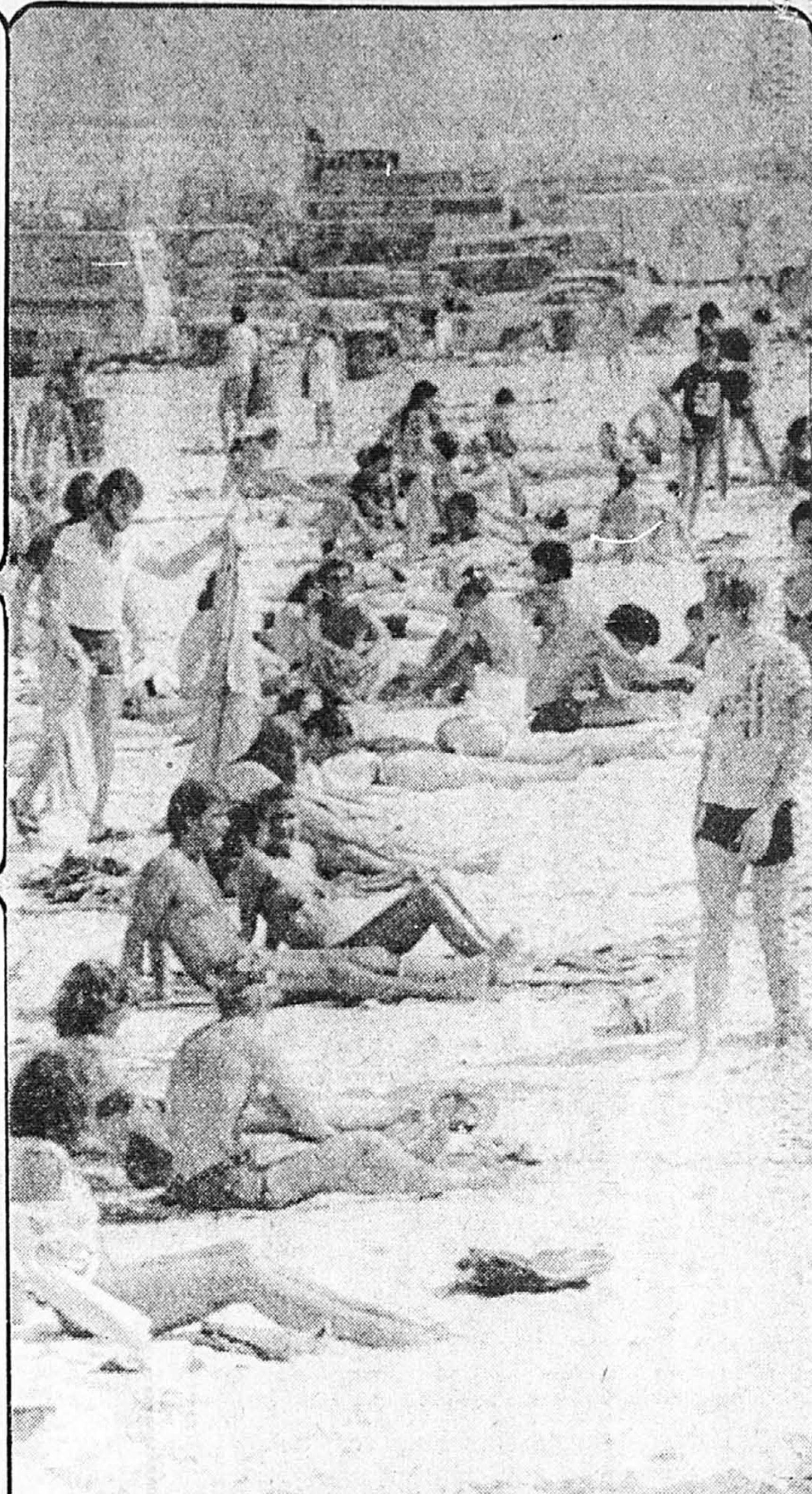


photo UPI

LA CLIENTÈLE DIMINUE

## LE SOLEIL SE VEND MOINS BIEN

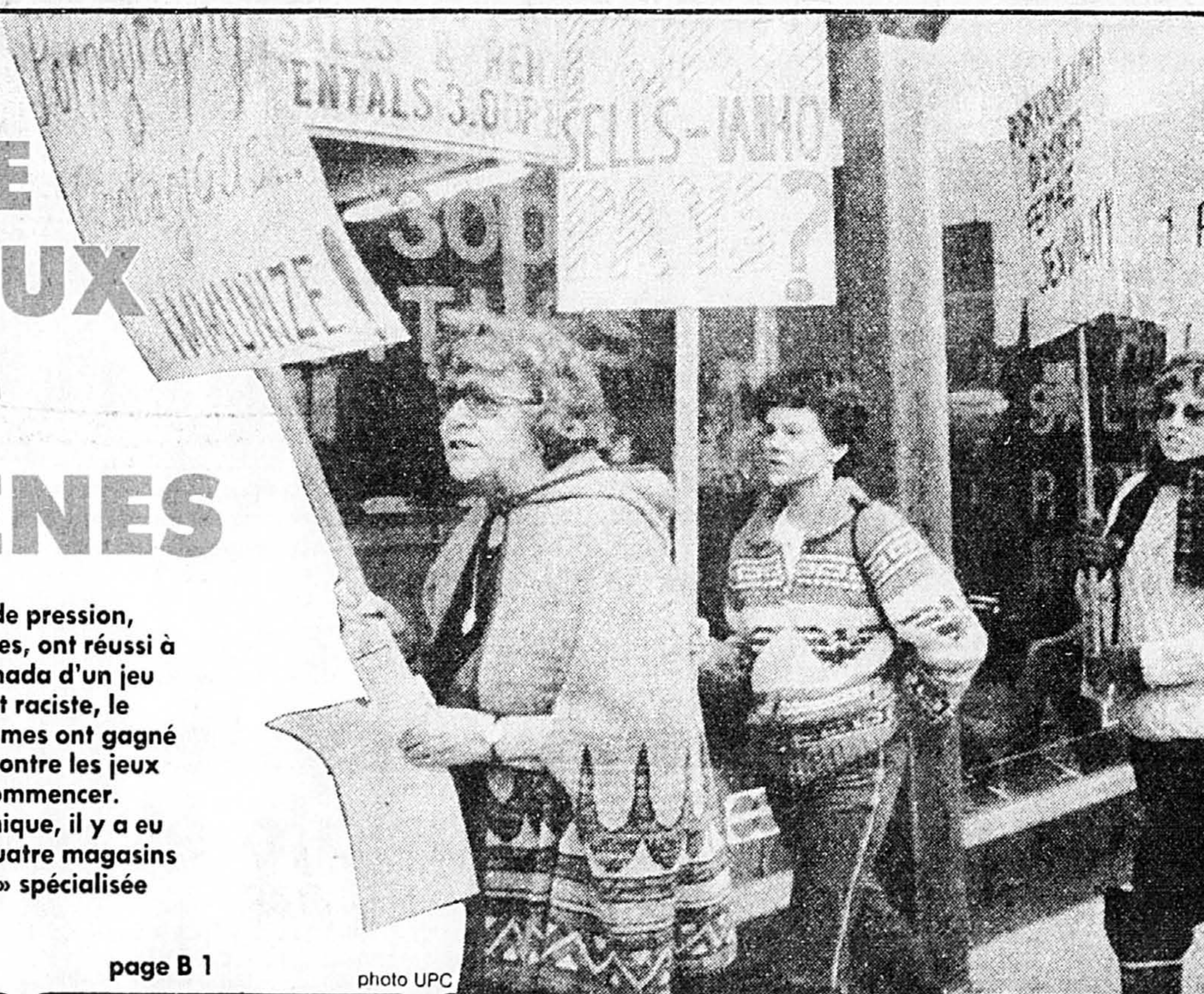
page C 1

## LA GUERRE AUX JEUX VIDÉO OBSCÈNES

■ Une trentaine de groupes de pression, dirigés par la Voix des femmes, ont réussi à faire interdire l'entrée au Canada d'un jeu vidéo jugé obscène, sexiste et raciste, le «Custer's Revenge». Les femmes ont gagné une bataille, mais la guerre contre les jeux vidéo obscènes ne fait que commencer. Samedi, en Colombie-Britannique, il y a eu des manifestations devant quatre magasins de la chaîne «Red Hot Video» spécialisée dans la vente de films vidéo pornographiques.

page B 1

photo UPC



TABLOID SPORTS

## BERRY VEUT PLUS DE RIGUEUR

pages 2 à 5

### LNF: MARV LEVY PERD ENCORE

pages 12 et 13



### NORDIQUES 3 BLACK HAWKS 7

page 3

## RETOUR AU TRAVAIL CHEZ CHRYSLER

■ Les six usines de Chrysler Canada qui avaient fermé leurs portes il y a cinq semaines les rouvriront ce matin, les employés ayant ratifié le nouveau contrat de travail hier dans une proportion de 90 p. cent. Ils obtiennent une première augmentation salariale depuis trois ans et une indexation au taux d'inflation au Canada.

page A 2

### SOMMAIRE

- Annonces classées- C 2, C 5 à C 8 et sports - 14
- Arts et spectacles - B 6 à B 8
- Informations - C 4
- Cinéma - C 2
- Carrières et professions - C 2
- Décès, naissances, etc. - C 9
- Économie - C 1 et C 2
- Éditorial - A 6
- Êtes-vous observateur? - C 6
- FEUILLETON - C 7
- Horoscope - C 6
- Le monde - C 3
- Météo - A 2
- Mots croisés - C 8
- Mat mystère - C 8
- Quoi faire aujourd'hui - C 4
- Télé-câble - B 6
- Tribune libre - A 7
- Vivre aujourd'hui - B 1

### TABLOID SPORTS

- Mots croisés - 18
- Bandes dessinées - 18

## EN AFRIQUE DU SUD

# DES «COMMANDOS» POUR PROTÉGER LES INTÉRÊTS CANADIENS

■ Des milices spéciales, sorte de commandos industriels, ont été formées dans les filiales sud-africaines de compagnies canadiennes, notamment d'Alcan et de Ford Motor du Canada. Ces milices, payées par

les compagnies, sont entraînées par l'armée sud-africaine, ce qui sous-entend, selon certains, une collaboration entre les compagnies et le gouvernement de Pretoria au chapitre de l'apartheid. page A 8

# LE FROID RAMÈNE LES INCENDIES

page A 3

### ÉDITO

## LE WEEK-END DE LA PARODIE À QUÉBEC

PAR MICHEL ROY

page A 6

# EN BRIEF



L'éditrice de Québec-Dimanche, Thérèse Maloney, présente fièrement un exemplaire du premier numéro du nouvel hebdo de la région de Québec.

## Un nouvel hebdo : « Québec-Dimanche »

■ QUÉBEC (PC) — Un tout nouveau journal a fait son apparition dans les kiosques en fin de semaine dans la région de Québec. « Québec-Dimanche » tirera à 100 000 copies au cours des premiers mois de son existence. Il s'agit, comme son nom l'indique, d'un hebdo du dimanche mais ses dirigeants le conçoivent plutôt comme un « quotidien qui publie le dimanche » comme le Journal de Montréal par exemple. Vendu 75 cents, cet hebdo est imprimé au Lac Etchemin. Le premier numéro a une soixantaine de pages, mais par la suite on compte publier des numéros de 100 pages et plus. Québec-Dimanche est disponible dans la région de Québec, depuis Drummondville jusqu'à Rimouski, de même qu'au Saguenay. Une douzaine de journalistes permanents y travaillent, sans compter des pigistes. Québec-Dimanche est abonné à la Presse canadienne et c'est cette agence de presse qui assurera la couverture des matchs de hockey. On peut s'étonner de l'apparition d'un journal au moment où le monde de l'information traverse une période difficile. Selon le directeur de l'information du nouvel hebdo, Jean de Guise, les études de mise en marché démontrent qu'il y a de la place pour un nouveau type d'hebdo du dimanche. Québec-Dimanche appartient notamment au Dr John Maloney de Québec mais d'autres hommes d'affaires du Québec y auraient investi de l'argent. On évalue la mise de fond initiale à \$1 million. Les dirigeants espèrent franchir le seuil de rentabilité d'ici un an.

## Hambleton prévenu de rester au Canada

■ LONDRES (Reuter) — Prévenu à l'avance par la GRC de la venue à Londres de l'espion Hugh Hambleton, les autorités britanniques lui auraient conseillé de ne pas entreprendre le voyage, de crainte d'être cité devant les tribunaux. Au Canada, le professeur Hambleton jouissait d'une immunité garantie par la GRC. Mais il n'en était pas de même en Grande-Bretagne. Les autorités britanniques, de plus, auraient poussé la sollicitude jusqu'à suggérer à Hambleton de retourner chez lui, à sa descente d'avion à Londres. C'est du moins ce qu'affirme le Sunday Times, dans son édition de dimanche. Le professeur de l'université Laval a finalement été arrêté et il a reconnu, au cours de son procès, avoir donné des documents secrets de l'OTAN à l'Union soviétique. Il a été condamné à 10 ans de prison.

## Carl Marks poursuit la Chine...

■ NEW YORK (Reuter) — Une société financière new-yorkaise, « Carl Marks and Company », a engagé des poursuites judiciaires contre la Chine pour obtenir le paiement de 12 millions de dollars de dettes qui remontent à 1919. La firme estime que les relations diplomatiques entre la Chine et les Etats-Unis ayant été rétablies en 1979, le gouvernement de Pékin actuel est tenu de s'acquitter de ces créances sur des bons du trésor et des bons au porteur qui étaient dus en 1954, cinq ans après l'arrivée des communistes au pouvoir.

## Vodka : coût social élevé pour l'URSS

■ MOSCOU (Reuter) — L'augmentation du prix de la vodka n'a pas réduit l'alcoolisme, cause de drames personnels et problèmes économiques en Union soviétique, écrit samedi la Pravda. Violence et pauvreté sont souvent le lot des familles d'alcooliques, écrit le quotidien communiste en citant des lettres de lecteurs. L'un d'eux fait preuve de pessimisme en écrivant que la propagande anti-alcoolisme est inutile parce que les buveurs n'y prêtent pas attention. Les tentatives gouvernementales pour réduire la consommation de vodka en augmentant les prix ont échoué. « La consommation n'a absolument pas diminué », ajoute la Pravda. Les ventes représentent peut-être des rentrées importantes, mais elles sont loin de compenser les coûts occasionnés par l'alcoolisme, qui empêche l'économie de fonctionner à plein rendement, poursuit le journal. L'URSS ne publie pas de statistiques sur l'alcoolisme mais la presse indique qu'il s'agit de son problème le plus grave. Selon des experts américains, le taux d'alcoolisme soviétique serait le plus élevé du monde, et la vodka serait responsable de la forte mortalité masculine et de la baisse de l'espérance de vie, qui vient de tomber à 62 ans.

## Andropov plus sévère face au crime

■ MOSCOU (AP) — La nouvelle direction soviétique a ordonné à la police et aux tribunaux de prendre de nouvelles mesures pour lutter contre la criminalité dans les rues et sur les lieux de travail, a annoncé samedi la Pravda. Le quotidien a souligné que l'absence de poursuites contre les délinquants ne serait plus tolérée. Ces nouvelles directives ont été données par le secrétaire général du parti, M. Youri Andropov.

# CONDAMNÉ POUR SEULEMENT 2 DES 28 MEURTRES D'ATLANTA Wayne Williams veut un nouveau procès

■ ATLANTA (UPI) — Près d'un an après le début de son procès pour meurtre, Wayne Williams se prépare avec son avocat en vue de l'appel qu'il a interjeté et qui doit commencer à être entendu cette semaine, à Atlanta. Williams, 24 ans, a été reconnu coupable, en février dernier, du meurtre de deux des 28 jeunes Noirs qui ont été assassinés dans des circonstances étranges, en 1979 et 1980. Il avait cependant été associé à dix autres meurtres au moins, à la suite de la présentation de preuves complexes basées sur l'analyse de fibres de tissus et de poils, mais les autorités le croient responsable également des meurtres non résolus.

Williams a été condamné à l'emprisonnement à vie et purge actuellement sa sentence à la prison du comté de Fulton, dans une cellule isolée, pour sa propre sécurité. Son avocat, Lynn Whatley, en appelle du jugement rendu à l'encontre de Williams pour les meurtres de Nathaniel Cater, 27 ans, et de Jimmy Ray Payne, 21 ans. Mercredi, le juge se prononcera sur les motifs invoqués par Williams pour demander la tenue d'un nouveau procès. Le lendemain du jour où Williams avait été reconnu coupable de deux meurtres, la police et la poursuite annonçaient que l'enquête sur les autres meurtres était terminée, mais aucune autre accusation n'a été portée contre Williams dans cette affaire.

Les parents de 11 des victimes ont inscrit une poursuite de \$11 millions la semaine dernière contre les autorités municipales, disant qu'ils n'avaient pas obtenu justice et que leurs enfants avaient été privés d'un droit reconnu quand l'Etat a refusé de poursuivre le coupable. Officieusement, les parents estiment que l'affaire est close maintenant uniquement parce que les victimes étaient des Noirs et des pauvres. Ils demandent des dommages de \$1 million chacun de même que la réouverture de l'enquête. Presque une année s'est écoulée

depuis le procès de Williams pour les meurtres de Cater et de Payne. Il ne reste plus grand signe de la fureur qui s'était emparée des résidents d'Atlanta à la suite de deux années de meurtres sordides et de disparitions inexplicables d'enfants et de jeunes. Trois enfants n'ont toujours pas été retrouvés, ce qui porte à 28 le nombre des victimes du tueur. L'équipe spéciale de policiers chargée de l'affaire en 1980 a depuis longtemps été dissoute. Les dossiers des 23 victimes pour lesquelles il n'y a pas eu de poursuite intentée contre Williams ont été fermés, mais seront rouverts si Williams obtient le renversement du jugement prononcé contre lui.

# Il n'y a ni arbre à pain ni arbre à nouilles, même pour les princesses

■ Vous pénétrez, par un samedi soir glacial, dans le hall feutré du Ritz Carlton. Vous montez aussitôt à la suite royale de l'élégant hôtel, où un authentique baron vous ouvre la porte, puis vous aide à retirer votre manteau. C'est alors qu'il vous présente son épouse, une altesse royale, princesse de France.

week-end, à une invitation d'un personnage qui serait très connu à Montréal si *Journal de France* avait une édition québécoise, le duc Pini di San Miniato. C'est justement ce dernier qui a avisé les médias de la présence du sérénissime couple dans la métropole, presque à son insu. Des médias qui ont sauté sur l'occasion, peut-être parce que Montréal ne fait guère partie du jet set au sang bleu et qu'il faut en profiter quand ça passe. Et puis, les visites aux réminiscences de châteaux somptueux et de valses folles aident à digérer les Noëls de récession.

Chose certaine, les visiteurs ne s'attendaient pas à autant de remue-ménage : « Il est émouvant de voir toute l'attention qu'on a eue pour nous. Les gens que nous avons rencontrés depuis notre arrivée se sont montrés d'une très grande amabilité », de déclarer le baron. Quant à son épouse de sang royal, elle se défend bien d'avoir braqué les feux de la rampe sur sa personne.

La monarchie ne sera pas réinstaurée en France avant plusieurs générations, croit-elle. Elle pense que cela sera possible lorsque les gens auront tout essayé et qu'ils se souviendront des temps passés. Si on en juge par la gentillesse et la simplicité du couple, les rois de l'an 2000 comprendront mieux les besoins du peuple que leurs ancêtres. Au vrai, rien ne distingue aujourd'hui vraiment la princesse et son mari de leur entourage.

## MARIO FONTAINE

Inutile de vous pincer, les gars, vous ne rêvez pas : c'est vraiment comme ainsi que ça s'est passé. La princesse s'appelle Chantal de France et est fille du comte de Paris ; pour son mari, c'est un peu plus compliqué. Il se nomme François-Xavier de Sambucy de Sorgue. Tous deux répondaient, ce

« On nous a appris de ne pas profiter de nos titres, explique-t-elle. Si les gens veulent me voir, c'est très bien. Mais ce n'est pas à moi de dire : CouCou me voilà ». Robe du soir rouge et bijoux massifs mais sans ostentation pour la princesse, dont le père avait bien cru, à un certain moment, être appelé par de Gaulle à remonter sur le trône de ses ancêtres. La princesse Chantal, neuvième des onze enfants du comte de Paris, ne se fait cependant pas d'illusion quant à l'avenir immé-

diat. La monarchie ne sera pas réinstaurée en France avant plusieurs générations, croit-elle. Elle pense que cela sera possible lorsque les gens auront tout essayé et qu'ils se souviendront des temps passés. Si on en juge par la gentillesse et la simplicité du couple, les rois de l'an 2000 comprendront mieux les besoins du peuple que leurs ancêtres. Au vrai, rien ne distingue aujourd'hui vraiment la princesse et son mari de leur entourage.

diat. La monarchie ne sera pas réinstaurée en France avant plusieurs générations, croit-elle. Elle pense que cela sera possible lorsque les gens auront tout essayé et qu'ils se souviendront des temps passés. Si on en juge par la gentillesse et la simplicité du couple, les rois de l'an 2000 comprendront mieux les besoins du peuple que leurs ancêtres. Au vrai, rien ne distingue aujourd'hui vraiment la princesse et son mari de leur entourage.



La princesse Chantal de France et son époux ont été ravis de l'accueil des Montréalais. Le couple effectuait sa première visite au Québec, mais compte y revenir lorsque le temps sera plus clé-

## Son fils menuisier ?

Chantal de France s'affaire ainsi à la reliure, tandis que le baron est analyste commercial à la maison mère d'IBM, en banlieue de New-York. « On ne vit plus de l'air du temps, constate la princesse. La fortune ne tombe pas du ciel. L'arbre à pain n'existe pas, l'arbre à nouilles non plus. Je serais ravie si je pouvais ne rien faire. Et puis non, ce n'est pas vrai, je m'ennuierais. »

Elle doit en outre s'occuper de ses trois enfants, inscrits dans une maternelle américaine pour qu'ils apprennent l'anglais. Les enfants doivent s'adapter à leur société, dit son altesse. Pour le travail comme pour le reste. Il n'y a pas de sot métier, assure-t-elle. Si ses enfants décidaient de devenir avocats, photographes ou menuisiers, elle n'aurait aucune objection. Vraiment ? Pas s'ils faisaient bien leur travail, affirme la descendante de Louis-Philippe d'Orléans.

Mais avant de penser au travail des enfants dont le plus âgé n'a que six ans, les parents songent surtout au leur. Ils entament maintenant la deuxième moitié d'un séjour de trois ans aux Etats-Unis, provoqué par les obligations professionnelles du baron. Puis ce sera le retour en France. « Ce n'est pas quand le bateau... (ici un soupir)... qu'on doit partir », explique Chantal de France paraphrasant à son insu le premier ministre Lévesque.

En attendant, l'aristocrate tandem se promet bien de revenir au Québec, visiter cette île d'Orléans dont on leur a parlé avec tant de chaleur. Quand on descend du chef de la Maison d'Orléans de par son père et d'Isabelle, née princesse d'Orléans de par sa mère, cela va de soi.

# RATIFICATION DE L'ENTENTE À 90 P. CENT Les employés de Chrysler obtiennent augmentation salariale et indexation

■ DETROIT (UPI) — C'est dans une proportion de plus de 90 p.cent que les employés de Chrysler Canada, en grève depuis cinq semaines, ont ratifié leur nouveau contrat de travail, hier, lequel leur accorde une première augmentation de salaire depuis trois ans et une indexation au taux d'inflation au Canada.

De leur côté, les syndiqués de Chrysler aux Etats-Unis voteront vendredi prochain sur l'offre faite par la compagnie, à la suite d'une entente de principe survenue samedi entre leurs représentants syndicaux et ceux de la compagnie. On s'attend ce que les travailleurs américains approuvent l'offre par une confortable majorité. Un grand nombre de travailleurs semblent satisfaits de ne pas avoir à recourir à la grève pour obtenir une hausse salariale.

Le nouveau contrat offre aux travailleurs canadiens une hausse immédiate de \$1.15 de l'heure ainsi qu'une indexation au coût de la vie. Cette indexation trimestrielle correspond à une hausse salariale de 12 p.cent d'ici l'expiration du contrat, le 14 janvier 1984. Chez les assembleurs, par exemple, le salaire horaire passe

ainsi de \$9.07 à \$10.45, réduisant à \$2 l'écart qui sépare les salaires des travailleurs de Chrysler Canada et ceux des employés de Ford Canada et General Motors Canada. L'écart était de \$3 avant l'entente.



Deux employées de l'usine Chrysler à Windsor, alors qu'elles déposent leur vote, dimanche, à la piste de course de la ville.

## LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -22 Max.: -10  
BEAU ET FROID  
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-30	-14	Neige
Outaouais	-22	-10	Ensoleillé
Laurentides	-28	-14	Nuageux
Cantons de l'Est	-18	-7	Neige
Mauricie	-17	-8	Nuageux
Québec	-20	-10	Neige
Lac-Saint-Jean	-18	-8	Ciel clair
Rimouski	-22	-15	Ensoleillé
Gaspésie	-22	-15	Ensoleillé
Bas-Caraïbe	-30	-18	Ensoleillé
Sept-Îles	-30	-18	Ensoleillé

Canada	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	3	8	Nuageux
Edmonton	-6	-5	Nuageux
Regina	-10	-2	Neige
Winnipeg	-10	-3	Venteux
Toronto	-13	-4	Nuageux
Fredericton	-18	-12	Nuageux
Halifax	-13	-8	Nuageux
Charlottetown	-15	-9	Venteux
Saint-Jean	-2	2	Pluie

La Quotidienne  
Tirage d'hier Numéro-boni  
4994 41554

États-Unis	Min.	Max.	Min.	Max.
Boston	-5	-2	Nlle-Orléans	12 16
Buffalo	-6	4	Pittsburgh	-10 -6
Chicago	-4	-1	S. Francisco	7 15
Miami	15	19	Washington	-5 8
New York	-7	-2	Dallas	7 9

les capitales	Min.	Max.	Min.	Max.
Amsterdam	2	7	Madrid	8 12
Athènes	12	17	Moscou	1 5
Acapulco	22	32	Mexico	9 24
Berlin	3	4	Oslo	-2 1
Bruxelles	0	4	Paris	5 9
Buenos Aires	17	30	Rome	7 16
Copenhague	0	5	Séoul	-8 -4
Genève	1	5	Stockholm	3 6
Harbin	11	13	Tokyo	13 15
Hong Kong	6	17	Tripoli	18 28
Le Caire	12	15	Vienne	4 6
Lisbonne	12	15		
Londres	3	5		



Photothèque LA PRESSE  
Lawrence Hanigan

# CTCUM: la paix pour au moins un an... en théorie

■ La menace de paralysie du métro et des autobus, qui planait pour aujourd'hui, est non seulement écartée mais même évanouie: la CTCUM et ses 2200 employés d'entretien se félicitent en effet mutuellement de la teneur du décret imposé samedi par Québec dans le sillage de la Loi 105, et acceptent de s'y plier.

## MARIO FONTAINE

Ce décret impose une nouvelle convention collective aux deux parties en présence, laquelle se situe légèrement en-deça des recommandations contenues dans le rapport du conciliateur présenté la semaine dernière, mais au-delà des offres finales de la Commission de transport de la CUM.

Pour le public, cela signifie l'assurance théorique d'un service complet de transport en commun

à Montréal d'ici au 11 janvier 1983, puisque les porte-parole patronaux et ceux des préposés à l'entretien ont décidé de respecter les termes du décret. Quant aux autres syndicats, il y a déjà plusieurs semaines qu'ils en étaient venus à un accord avec l'employeur.

«Tout le monde, et les usagers en particulier, doit se réjouir du fait qu'on aura une période calme et sereine pour 12 ou 14 mois», de commenter hier le président de la CTCUM, M. Lawrence Hanigan, sur les ondes de Télémedia. Le décret lui paraît acceptable car il exclut certaines clauses du rapport du conciliateur que la commission refusait d'endosser, craignant que les autres syndicats exigent la réouverture de leurs conventions pour exiger les mêmes avantages. La commission avait rejeté, la semaine dernière, les conclusions du

conciliateur spécial, M. Blain, quelques heures après que le syndicat l'eût accepté. Le différend semblait donc renaitre de plus belle jusqu'à ce que Québec décide d'inclure cette question dans son marathon législatif des derniers jours. Des centaines de milliers de personnes touchées directement par ces décrets, les travailleurs et administrateurs de la CTCUM paraissent à peu près les seuls à s'en satisfaire.

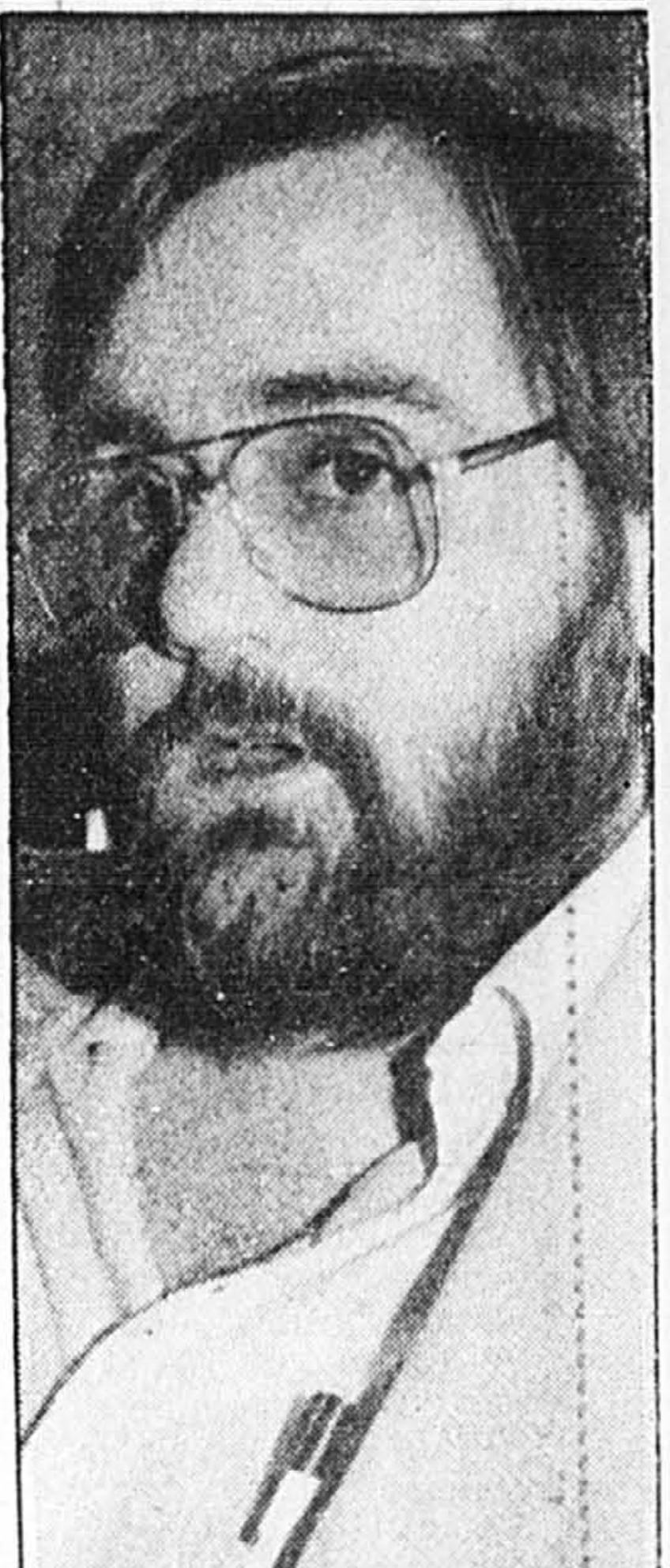
## Morrisette de retour

«On considère que c'est un match nul pour nous et une éclatante défaite pour Hanigan», de commenter hier soir le président du syndicat d'entretien, M. Jacques Morrisette. Celui-ci considère en effet que le décret n'enlève que des brouilles au rapport de conciliation accepté par ses membres. Les modifications sont si mineures qu'on n'aura

même pas besoin de les convoquer en assemblée générale, des informations à la pièce se révélant suffisantes.

Quoiqu'il en soit, le rapport s'applique à partir du premier janvier et pour un peu plus d'un an. C'est dire que de nouvelles négociations en vue du prochain contrat reprendront d'ici l'été prochain. Des négociations que M. Morrisette prévoit ardues si M. Hanigan tient toujours les rênes de la CTCUM. «Pour la bonne marche du transport en commun, Hanigan doit être congédié», dit-il.

En ce qui le concerne, il compte se représenter à la présidence du syndicat, lors d'élections à cet effet au début de l'an prochain. Il connaîtra, alors, la sentence que les tribunaux lui auront imposée à la suite du débrayage illégal du 10 novembre dernier.



Photothèque LA PRESSE  
Jacques Morrisette

## LE FROID FAIT SON ENTRÉE, LES INCENDIES AUSSI

# Un décès, 21 familles sur le pavé, 12 emplois perdus

■ La première vague de froid à survenir cet hiver a provoqué son cortège habituel d'incendies... et de drames: une fillette est morte asphyxiée à Laval samedi, tandis qu'au moins 21 familles se sont retrouvées sur le pavé au cours du week-end. Par ailleurs, une douzaine de travailleurs de Longueuil voyaient leur entreprise rasée par les flammes.

## MARIO FONTAINE

La tragédie la plus percutante est survenue vers 9 heures samedi matin à Laval, alors qu'une fillette qui allait célébrer son troisième anniversaire début janvier a péri asphyxiée lorsque le feu s'est propagé dans l'appartement de sa mère. On a tenté de réanimer la jeune Mélanie LeFrançois durant plusieurs heures à l'hôpital Sainte-Justine, mais en vain. Les alimettes, retrouvées dans la chambre de la victime, avaient fait leur oeuvre.

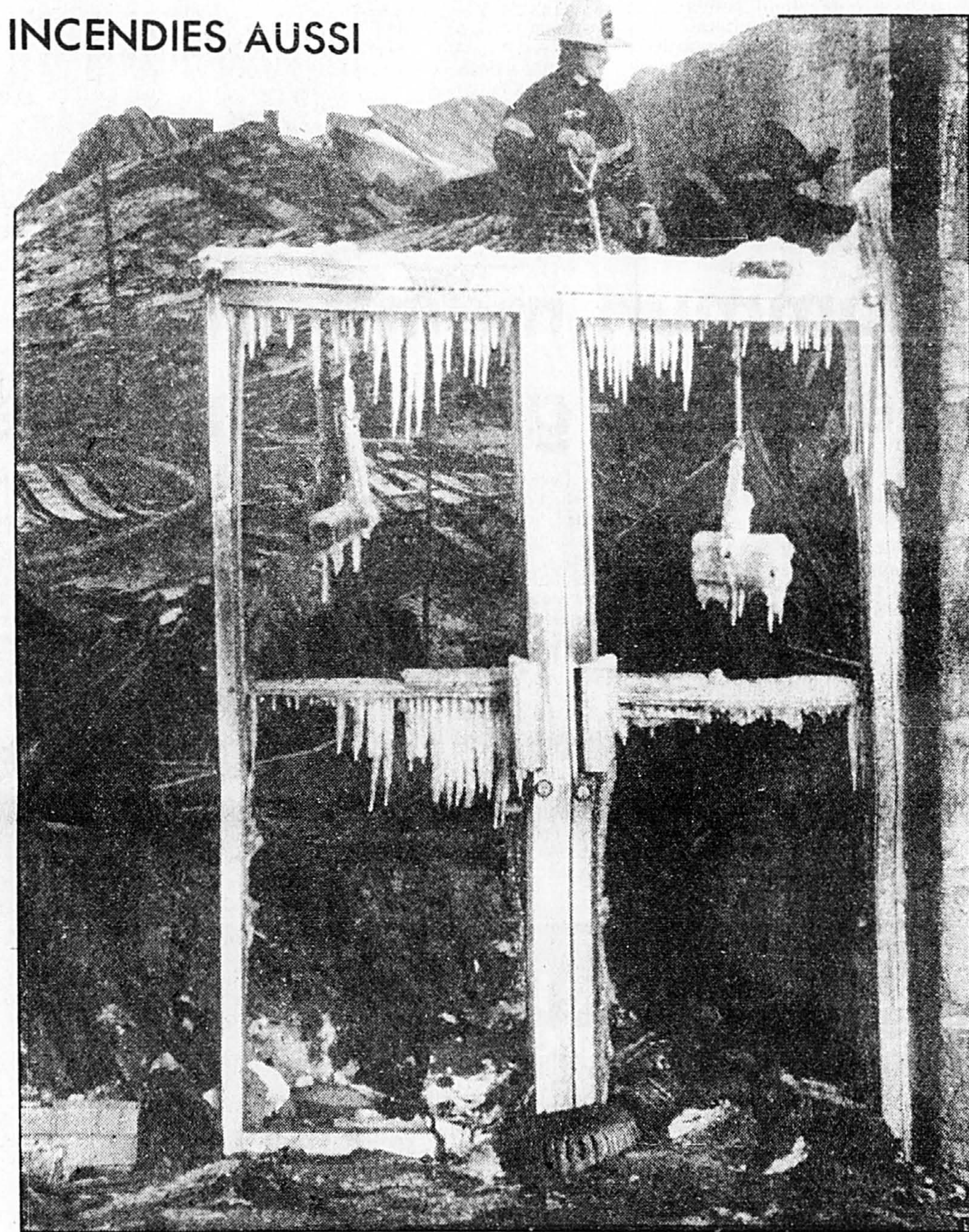
Les autres conflagrations, si elles ont provoqué des dégâts matériels considérables, n'ont toutefois causé aucune perte de vie supplémentaire. Plusieurs familles y ont en revanche perdu le gîte, comme ces locataires du 6541 de la rue Jeanne-Mance. Le feu semble s'être déclaré aux alentours de 22h30 samedi soir dans un entrepôt situé au rez-de-chaussée, pour se propager à l'étage par la suite. On n'en connaît pas encore la cause.

Tout comme on ignore de quelle

façon un incendie a pu ravager dimanche matin un immeuble à logements du quartier Saint-Henri, à l'angle des rues Sainte-Marguerite et Richelieu. En tout 15 appartements ont été touchés, et pas moins de 12 d'entre-eux sont des pertes totales. Le feu a demandé cinq heures d'efforts à plus de 200 pompiers avant d'être maîtrisé. Quatre de ceux-ci l'ont d'ailleurs échappé belle lorsqu'un mur et un plafond se sont écroulés presque sur eux.

Au plan matériel, c'est sans doute cependant sur la rive-sud que l'élément destructeur s'est montré le plus gourmand. Un sinistre majeur s'est en effet déclaré à 8h35 dimanche au 365 de la rue du Parc Industriel à Longueuil, rasant l'entrepôt de matériel électrique Lumen. Il aura fallu une centaine de pompiers et au-delà de cinq heures de travail pour venir à bout de l'incendie, sans doute alimenté par la grande quantité de cartons d'emballage stockés dans l'entrepôt.

Personne n'a été blessé, mais les dégâts sont considérables. Le bâtiment, d'ailleurs agrandi depuis peu, contenait en effet beaucoup de matériel de valeur, la compagnie servant de grossiste à de nombreux électriciens de la rive-sud. On ignore le montant exact des pertes, mais une chose est sûre, il s'agit là d'un bien mauvais tour du Père Noël pour la douzaine d'employés de la firme. Une enquête est en cours pour déterminer l'origine du feu.



Les employés de Lumen, à Longueuil, peuvent prendre la porte s'ils le désirent: c'est d'ailleurs à peu près tout ce qui reste de cet entrepôt de matériel ravagé par les flammes hier matin. Tout le week-end s'est d'ailleurs révélé tragique au chapitre des incendies, la première grande vague de froid du nouvel hiver n'y étant sans doute pas étrangère.  
photo LA PRESSE Armand Trottier

## Cinq morts accidentelles ce week-end

■ Cinq personnes ont perdu la vie tragiquement ce week-end, dont une par le feu et les autres sur les routes. La nuit de vendredi à samedi s'est montrée particulièrement gourmande, avec trois accidents mortels.

Le premier est survenu vers 22h30 sur la route 340 à Saint-Clet, alors qu'un résident de Côteau Station, Robert Deschambault, 36 ans, a perdu le contrôle de son véhicule. Deux heures plus tard, c'était au tour d'un habitant de Normétal âgé de 33 ans, Jean-Claude Mercier, de voir ses jours prendre fin abruptement lors d'une collision entre deux véhicules sur la route 111 à Dupuy, en Abitibi.

Presque au même moment, une perte de contrôle survenue à Chandler entraînait la mort d'un jeune homme de cet endroit, Michel Soucy. Il n'était âgé que de 26 ans. En fin d'avant-midi dimanche, un quinquagénaire de Vanier, près d'Ottawa, Gérald Marois, décédait quant à lui sur la route 105 à la suite d'une collision entre deux voitures.

Un incendie samedi matin à Laval a enfin réclamé la vie de la petite Mélanie LeFrançois, qui n'avait que deux ans (voir article dans cette page).

## Meurtres à la Fellini: une femme et un bébé poignardés

■ Deux meurtres aux allures felliniennes ont été commis ce week-end au Québec avec, dans chacun des cas, la présence d'enfants sur les lieux du crime. Dans un premier temps, un homme de 34 ans, il s'agirait d'un certain Claude Bourque, domicilié au 5257 de la rue Coolbrook, a semble-t-il poignardé son épouse à plusieurs reprises sous les yeux de leur fils de deux ans.

Ce drame familial s'est produit vers 18h samedi soir dans l'appartement du quartier de Notre-Dame-de-Grâce. Transportée à l'hôpital, la victime a succombé à ses blessures deux heures plus tard. Le mari a pour sa part été écroué et comparaitra comme témoin principal dans cette affaire.

Par ailleurs, la reine des Cantons de l'est a été le théâtre d'un infanticide hier matin. La victime: Mathieu Bergeron, un poupon de 12 mois qui a été retrouvé baignant dans son sang après avoir été poignardé. La mère de la petite victime, qui s'était réfugiée chez des amis, a été appréhendée par les agents de la Sûreté du Québec, détachement de Sherbrooke, et conduite à la section psychiatrique d'un hôpital local. Mme Renée Bergeron est âgée de 26 ans et est détenue sous mandat du coroner.

## Les omnipraticiens craignent la médecine du gouvernement

■ Après avoir goûté à la médecine du gouvernement du Québec, les omnipraticiens pensent être en mesure d'en arriver à une entente avec le ministère des Affaires sociales d'ici au 31 mai prochain, alors que se terminera leur contrat actuel.

Une centaine de délégués de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec en ont discuté durant ce week-end dans la métropole. Ils comptent bien éviter l'imposition d'une nouvelle loi spéciale conçue à leur intention, comme ce fut le cas en juin dernier à la suite de leur grève de 5 jours. Le gouvernement leur avait alors accordé une hausse de 11,3 p. cent alors qu'ils en réclamaient quatre fois plus.

De nouveaux pourparlers ont déjà commencé avec Québec, et devraient s'intensifier à partir de février. «On entre dans la phase finale des négociations», de déclarer le Dr. Clément Richer, président sortant reconduit à ses fonctions pour une année additionnelle. Celui-ci a été élu par acclamation à la tête de cet organisme regroupant 5.000 membres à travers le Québec.

Les 96 délégués de 19 associations régionales et les membres du conseil de la fédération ont également élu le Dr. Georges-Henri Gagnon, de Rimouski, au poste de premier vice-président, Serge Lauzière, de Trois-Ri-

vières, à celui de deuxième vice-président tandis que Rénéal Dutil, de Montréal, agira comme secrétaire général. Pour sa part, Daniel Drolet, de Chicoutimi, aura la responsabilité de la trésorerie.

Il a par ailleurs été question, au cours de la réunion du week-end, d'un éventuel regroupement avec les médecins spécialistes. Des discussions en ce sens ont déjà cours, mais le nouvel exécutif a été mandaté pour les poursuivre et les accélérer si possible. Un tel regroupement améliorerait la force de frappe des médecins et leur faciliterait la tâche dans des dossiers comme les fonds de pension, les régimes d'assurance-maladie, etc.

Fait à signaler en ces temps d'inflation, la cotisation annuelle des membres de la fédération n'augmentera pas, et va même diminuer. Elle passe en effet de \$700 à \$550 par année, grâce à un coussin de \$750.000 accumulé lors des dernières négociations.

Ce coussin servira à poursuivre les négociations en cours, dans lesquelles l'ambiance semble plus sereine. Le président Richer incline en effet à croire que peu d'obstacles se dressent entre les omnipraticiens et le ministère des Affaires sociales qui empêcheraient une entente de survenir.

## L'embargo sur l'information policière: un «malentendu», selon le maire de Trois-Rivières

■ «Il s'agit d'un malentendu. Je ne peux en dire plus long pour le moment sauf que la situation va revenir à la normale dès demain (aujourd'hui)». S'es-

## PAUL ROY

lon le maire de Trois-Rivières, Gilles Beaudoin, que nous avons pu joindre à son domicile hier soir, la police municipale devrait recommencer à fournir de l'information aux journalistes comme à l'habitude des aujourd'hui.

Vendredi soir, des journalistes s'étaient vu refuser des informations concernant un banal vol qualifié perpétré dans un com-

merce. Les policiers disaient se plier à un ordre écrit du gérant de la ville, Jacques Charette. Selon eux, l'ordre signifiait que seul le maire était désormais autorisé à parler aux journalistes.

On sait que le corps policier de Trois-Rivières fait présentement l'objet d'une vaste enquête de la Commission de police du Québec. Toute la semaine dernière, les témoignages se sont succédés qui soulevaient le voile sur des actions pour le moins douteuses et autres irrégularités commises par des membres de la sûreté de Trois-Rivières.

Or, de préciser le maire hier

soir, la consigne du silence ne visait que les informations relatives aux audiences de la Commission de police. Si les policiers l'ont comprise autrement, ils ont mal compris. A moins qu'ils ne l'aient prise volontairement au pied de la lettre.

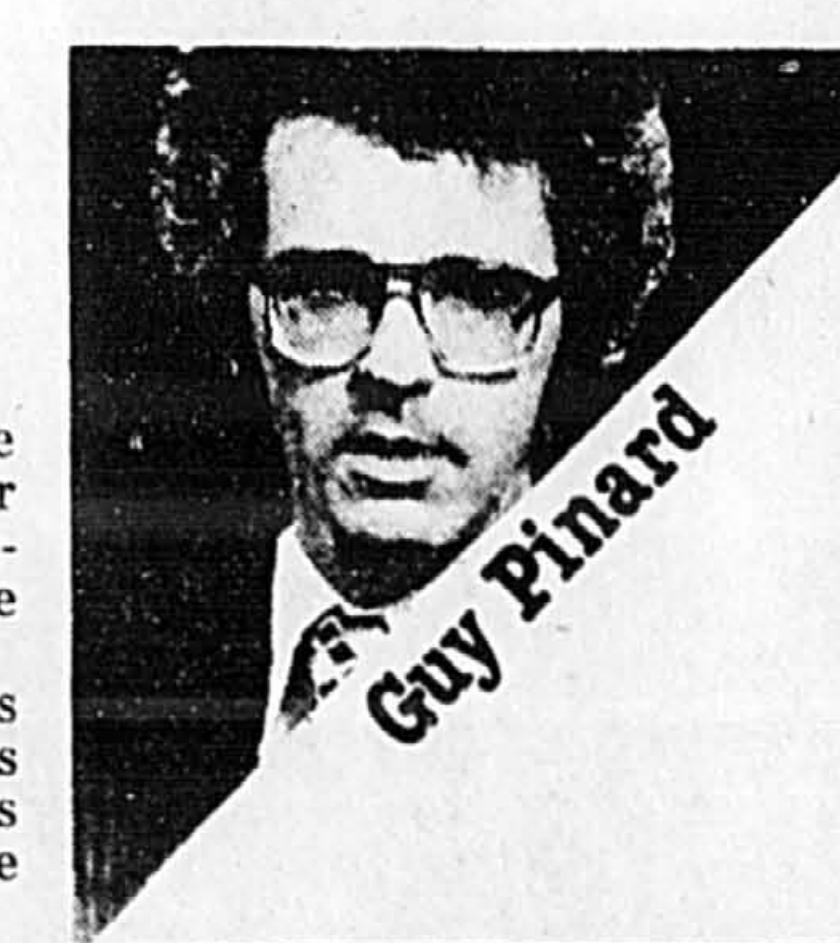
Quoi qu'il en soit, le maire Beaudoin entend rencontrer son directeur de police, Guy-Paul Simard, dès aujourd'hui. Et il compte bien mettre les choses au clair. «Je ne sais pas ce qui s'est passé, nous a-t-il déclaré hier, mais ce n'était pas notre but que les journalistes soient privés d'informations. Pas du tout».

## Well's Fargo victime d'un hold-up: \$80,000

■ (PC) — Un important vol à main armée a eu lieu samedi matin au complexe La Cité, au centre-ville de Montréal, lorsque deux agents de l'entreprise de transport d'argent Well's Fargo ont été forcés de remettre à trois individus armés les recettes d'un magasin Steinberg, soit environ \$80.000.

Les trois voleurs ont simulé une prise d'otage pour accomplir leur méfait: deux d'entre eux semblaient tenir en otage un complice déguisé en gardien de sécurité.

Les trois hommes se sont enfuis avec l'argent et les revolvers des deux agents, en empruntant les couloirs souterrains du complexe La Cité.



Notre chroniqueur Guy Pinard se trouve actuellement en vacances. Il sera de retour au début de janvier.

LA LOI 105 ADOPTÉE PAR 67 VOIX CONTRE 39

# Parizeau évoque la possibilité d'un nouveau régime de négociations

■ QUEBEC — L'Assemblée nationale a finalement adopté samedi soir par 67 voix contre 39 la controversée loi 105 qui décreète pour trois ans les conditions de travail des 325.000 travailleurs de l'Etat. Cependant, au cours du débat qui a précédé son adoption, le ministre des Finances, M. Jac-

**CLAUDE-V. MARSOLAIS**  
de notre bureau de Québec

ques Parizeau, a laissé entendre que dans l'avenir toute la question de la rémunération et des augmentations de salaire pourrait être confiée à un comité paritaire ce qui aurait comme avantage d'éliminer les grèves sur cette question.

C'est à 21h30 samedi que le vote a été appelé à l'Assemblée nationale. La députée de Maisonneuve, Mme Louise Harel, qui avait votée contre le principe de la loi en deuxième lecture, était absente de même que six députés péquistes, MM. Michel Leduc (Fabre), Marcel Léger (Lafontaine), Marcel Gagnon (Champlain), Roland Dussault (Châteauguay), Pierre De Bellefeuille (Deux-Montagnes) et Patrice Laplante (Bourassa).

L'étude en troisième lecture du projet de loi a permis au président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, d'apporter des corrections à

quelques-uns des 109 décrets déposés jeudi. C'est ainsi que le décret visant le Syndicat professionnel des 102 médecins du gouvernement du Québec et celui visant l'Association des 26 chirurgiens-dentistes ont été modifiés afin de tenir compte d'une entente survenue avec ces deux groupes vendredi.

Le gouvernement a également modifié le décret relatif aux employés de la Société des alcools afin de permettre aux bas salariés de cet organisme d'obtenir les mêmes avantages que ceux obtenus dans le secteur public, notamment ceux du salaire se situant entre \$14.738 et \$22.372 dollars.

Le député libéral d'Argenteuil, M. Claude Ryan, a également fait corriger un vide juridique dans les décrets du réseau de l'Education qui aurait eu pour effet de retarder l'application de certains avantages obtenus en négociation au chapitre des droits parentaux et des congés de maternité.

Si l'on excepte quelques articles spécifiques au secteur de l'enseignement, dans l'ensemble, les clauses normatives des conventions doivent entrer en vigueur le 2 avril prochain.

Les conditions salariales s'appliquent dès le 1er janvier afin de permettre au gouvernement de récupérer \$406 millions sur les aug-



Jacques Parizeau

photothèque LA PRESSE

mentations de salaire consenties au cours de l'année 1982. En vertu des dispositions de la loi 105, tous les salariés gagnant \$16,565 et moins seront exemptés des réductions de salaire au cours des trois premiers mois de l'année. De \$16,566 à \$22,372, la réduction variera progressivement de 0 à 19,45 pour cent. Pour tous les salaires supérieurs, une réduction uniforme de 19,45 pour cent s'appliquera.

En avril prochain, seuls les ouvriers de l'Etat recevront une augmentation de 2 pour cent. Tous les autres travailleurs devraient subir une diminution moyenne de 0,3 pour cent par rapport à leur salaire actuel et ils devront attendre en 1984 avant de voir leur rémunération ajustée au coût de la vie moins un différentiel de 1,5 pour cent afin de réduire l'écart qui les favorise par rapport au secteur privé.

## Un nouveau régime de négociations

Faisant le bilan de 17 ans de négociations, M. Parizeau a rappelé que l'arbitrage obligatoire avait déjà été expérimentée dans le passé et que cela avait donné des aberrations. Selon lui, les ensei-

gnants de la régionale du Golfe ont déjà obtenu par arbitrage des salaires plus élevés que ceux de Montréal et ces derniers des salaires plus considérables que ceux de New-York.

De même, il s'en est pris à la double négociation, l'une nationale et l'autre locale dans le domaine de l'Education, signalant que la seconde n'avait servi somme toute qu'à aller chercher des concessions refusées à la table centrale.

M. Parizeau soutient que l'arbitrage obligatoire qui permet à un ou trois juges de décréter les salaires de même que la négociation locale sont des moyens simples et directs pour ruiner les finances publiques.

La création d'un comité paritaire qui serait chargé de compiler des données statistiques et des comparaisons sur les écarts de rémunération entre les secteurs public et privé avait été suggérée par le gouvernement lors des derniers jours de la négociation et constituait un des éléments salariaux du cadre de règlement. Cependant, le gouvernement n'a pas cru bon de l'inclure dans le projet de loi 105, préférant en discuter d'abord les modalités avec les centrales syndicales.

## Le Front commun maintient sa menace d'une grève générale

■ Les instances supérieures de la CSN, de la FTQ et de la CEQ ont confirmé, hier, le déclenchement d'une grève générale, illégale et illimitée à la fin janvier dans le secteur public. Pas question, toutefois, de mouvement de masse dans l'immédiat pour manifester l'opposition du front commun à la loi 105 adoptée ce week-end.

**MARIO FONTAINE**

Ainsi en a décidé le conseil de coordination du front commun, qui s'est réuni dans la métropole quelques heures à peine après le vote de l'Assemblée nationale. Une position qui rejoint celle affichée par les chefs des trois

grandes centrales vendredi: opposition ferme aux décrets mais pas d'actions spontanées.

C'est à peine si on verra, cette semaine, certains syndicats locaux tenir des « journées de deuil », avec le port de brassards noirs, la distribution de tracts, d'informations à la population, etc. Des assemblées régionales et intersyndicales se tiendront par ailleurs à compter de demain. Puis, le 9 janvier, grande réunion du conseil d'orientation, où les 800 participants finaliseront la riposte. On connaît peut-être alors, mais ce n'est pas sûr, la date exacte du début de la grève générale qui paralyserait notamment écoles et hôpitaux.

« Ce ne sera pas une grève ou une actionnante, mais une grève générale et illimitée pour obtenir des conventions collectives négociées », de déclarer le porte-parole de la FTQ, M. Réal Lafontaine. Une menace que le front commun laissait planer depuis déjà plusieurs semaines, mais qui a officiellement été entérinée par son instance décisionnelle hier.

Les responsables syndicaux réaffirment leur désir de négocier de bonne foi, et pensent que cela pourrait se faire dès maintenant. Quant à leur rejet des décrets, il est total et global. A tel point qu'on estime qu'une nouvelle consultation n'est pas nécessaire pour tous les syndicats impliqués, les

votes de grève illégale tenant toujours.

On joue toutefois de prudence. Les responsables syndicaux reconnaissent étudier avec soin toutes les implications de leur stratégie, et sopeser l'ensemble des sanctions possibles. Car il s'agira sans doute, s'il se concrétise, de l'affrontement le plus sérieux jamais vécu au Québec, avec des conséquences à l'avant.

« Notre but n'est pas de renverser le gouvernement mais d'avoir une convention collective signée », poursuit M. Lafontaine, qui qualifie d'anti-démocratique le train de mesures votées par Québec au cours des derniers jours.

## Visiteurs expulsés de l'Assemblée nationale

■ QUEBEC (PC) — Une quarantaine de personnes ont été expulsées samedi midi des galeries de l'Assemblée nationale, pour avoir causé du désordre pendant que se déroulaient les débats de la Chambre sur le projet de loi 105.

Des personnes se sont mises à chahuter pendant que le ministre

délégué au Commerce extérieur, M. Bernard Landry, intervenait sur le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Les travaux de la Chambre ont été suspendus pendant quelques minutes, tout juste le temps qu'ont mis les agents de sécurité à expulser les visiteurs trop bruyants.

## PLUS QUE L'AVENIR POLITIQUE DU QUÉBEC

# C'est l'économie qui intéresse les Américains (Godin)

■ QUEBEC (PC) — Les Américains se préoccupent plus aujourd'hui des liens économiques qu'ils pourraient développer avec le Québec que de son avenir politique, estime le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gerald Godin.

Celui-ci effectuait la semaine dernière une tournée de cinq jours dans plusieurs villes de la Floride et à Atlanta en Georgie, où se trouve la délégation québécoise qui couvre les sept Etats du sud-est des USA.

**PIERRE TOURANGEAU**

« J'ai l'impression, a-t-il confié, que c'est dû en grande partie au fait que le gouvernement ayant perdu le référendum, en a respecté le résultat. Cela a fait tomber une partie des inquiétudes des Américains. »

« Peu importe ce qui se fera ici, a-t-il ajouté, j'ai eu l'impression que les gens sont convaincus que ça va se faire de façon démocratique, ordonnée, et que ça ne se fera pas comme ils le craignaient au début, par un glissement vers une espèce de « cubanisation » ».

### Améliorations

La réélection du gouvernement actuel il y a 18 mois, parallèlement à la dégradation des relations entre Ottawa et Washington, sont deux éléments qui, à son avis, ont contribué à améliorer l'image du Québec chez ses voisins du sud.

M. Godin ne croit pas, toutefois, que les reproches des Américains à l'endroit des politiques fédérales (essentiellement la canadianisation de l'industrie pétrolière et le tamisage des investissements étrangers) soient plus justifiés que leur attitude rébarbative des dernières années à l'égard du Québec.

« On a l'impression qu'ils se cherchent un bouc-émissaire au nord et quand ce n'est pas le Québec, c'est le Canada », s'est-il avancé.

### Résultats

Le ministre est le premier à admettre que sa visite dans le sud-est américain n'aura aucune conséquence immédiate.

On ne revient pas avec des contrats en poche, a-t-il dit, mais on a planté notre crédibilité dans de nombreux milieux d'affaires et politiques.

M. Godin a rencontré plus d'un millier d'hommes d'affaires et de banquiers durant son périple. Il a pu se rendre compte que le Québec était devenu quelque chose de familier dans les régions qu'il a visitées.

Il attribue cette nouvelle connaissance qu'ont du Québec les Américains et de ce qu'il a à offrir, au travail persévérant des délégations du Québec aux USA.

« Une mission comme celle que j'ai conduite, par exemple, n'a fait que récolter les fruits de trois ans de travail effectué par les gens de la délégation du Québec à Atlanta », a-t-il soumis.

### Bombardier

Malgré son travail cependant, la délégation n'avait manifestement pas réussi à faire connaître la compagnie Bombardier qui est sur les rangs pour l'obtention du contrat de construction d'un train à haute vitesse entre Orlando, Miami et Tampa en Floride.

C'est sans doute pourquoi M. Godin a senti nécessaire de se faire le « lobbyiste » de la firme québécoise à chaque fois que l'occasion se présentait, dans ses discours autant que dans ses discussions privées avec les autorités politiques: Gouverneurs, maires, éditeurs de journaux, banquiers, etc., tout le monde y passait.

Toujours, son argumentation était la même: le LRC de Bombardier, contrairement à ses concurrents japonais et français, peut rouler sur le réseau ferroviaire existant ce qui implique des coûts considérablement moins élevés.

### Canadiens-Français

M. Godin a profité de son passage dans la région de Miami pour rencontrer plus de 200 représentants de la communauté canadienne-française de Hollywood.

Quelque 35.000 familles québécoises s'y sont établies.

Lors d'un diner-causerie au Club Richelieu de l'endroit, il a pu se rendre compte que de nombreux préjugés et toutes sortes de rumeurs « invraisemblables » circulaient dans cette communauté au sujet du Québec.

Par exemple, après son allocution, un de ses auditeurs lui a demandé s'il était vrai que son gouvernement s'appropriait à interdire aux Québécois de sortir leur argent du Québec.

« Ça n'a absolument aucun sens que de telles faussetés aient cours dans cette région. Ces rumeurs ne peuvent s'expliquer que par la distance et le manque d'information », a-t-il dit.

M. Godin, le premier membre d'un gouvernement du Québec à s'être jamais déplacé pour rencontrer les 350.000 Québécois expatriés en Floride, tentera donc de convaincre ses collègues de faire comme lui, histoire de faire circuler l'information.

## Vive l'eau vive l'eau vive l'eau... pour la santé économique du Québec

Au Québec, nous consommons beaucoup d'électricité. Pour satisfaire nos besoins, nous possédons une grande richesse, l'eau de nos rivières qui nous fournit une énergie propre et renouvelable.

Depuis l'aménagement de la Manicouagan, Hydro-Québec a investi 20 milliards de dollars dans l'économie du Québec, ce qui fait travailler les gens d'ici et profite aux consommateurs québécois.

Nous avons intérêt à utiliser la seule source d'énergie qui nous appartienne car, en continuant de consommer l'énergie d'ici, nous contribuons au développement économique du Québec d'aujourd'hui et de demain.

**meux**  
**Q Consommons l'énergie d'ici**



# Bilan impressionnant pour les deux cosmonautes

■ MOSCOU (AFP) — Les cosmonautes soviétiques Anatoly Berezovoy et Valentin Lebedev se réadaptent sans difficultés à la vie terrestre, après avoir séjourné 211 jours en état d'apesanteur et parcouru près de 130 millions de kilomètres dans l'espace, ont indiqué hier les médecins du cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan) à l'agence Tass.

Le problème dans les vols spatiaux prolongés, selon les médecins, n'est pas l'adaptation à l'apesanteur, mais la réadaptation à la gravité terrestre. C'est pourquoi les cosmonautes doivent, tous les jours, consacrer deux heures à la gymnastique pour faire travailler leurs muscles et leur cœur, et revêtir, par intermittence, le vêtement « tchibis », qui provoque l'afflux du sang vers les parties inférieures du corps, limitant ainsi les effets de la gravité.

## Les conditions

L'atterrissage des cosmonautes, vendredi soir, s'est déroulé dans des conditions atmosphériques « à la limite de l'acceptable », avait révélé samedi un responsable soviétique. Le brusque changement des conditions atmosphériques dans la

région où devait se poser le module de descente du vaisseau Salyout T-7, a rendu extrêmement difficile l'usage d'hélicoptères destinés à l'équipe d'accueil.

Toujours à cause du mauvais temps, brouillard intense, tempête et chutes de neige, les responsables ont décidé d'envoyer un détachement de quatre voitures tout terrain sur le lieu d'atterrissage. Les cosmonautes ont dû faire une partie du voyage de retour à bord de voitures au lieu d'hélicoptères, comme cela avait été prévu.

A leur arrivée à l'aéroport de Djekazgane, Berezovoy et Lebedev se déplaçaient avec difficulté, sans assurance, en chancelant et étaient soutenus, a indiqué le correspondant de Radio-Moscou. Il a précisé qu'il s'agissait de l'effet de plus de six mois de vie en apesanteur. Leur état de santé serait toutefois satisfaisant.

Le vol humain le plus long dans l'Espace que viennent d'accomplir les deux cosmonautes soviétiques, se traduit par un bilan impressionnant sur les plans de la science et de la technique, mais également, de source américaine, sur le plan militaire, notamment en ce qui concerne la

mise au point d'armes anti-satellites.

## Les quatre saisons

Les deux reclus de l'Espace ont vu pendant leur long séjour à bord de Salyout-7 se succéder les quatre saisons de l'année sur la Terre. Ils ont reçu à bord, pour une semaine chacun, deux équipages de « visiteurs » : le premier avec le cosmonaute français Jean-Loup Chrétien, et le second avec la deuxième femme de l'Espace, Svetlana Savitskaya.

Sur le plan scientifique, la moisson paraît particulièrement riche. Près d'un millier de clichés d'étoiles, de constellations et de radio-sources ont été pris, notamment avec les instruments français Piramig et PCN.

Sur le plan militaire, de source américaine, les deux cosmonautes ont effectué un certain nombre d'expériences de destruction de cibles spatiales par rayons laser, de détection de lancement de fusées balistiques à l'aide de télescopes à infra-rouge, notamment.

Un nouveau four a permis de produire, en centaines de grammes, et non plus en quelques grammes seulement, des alliages et des cristaux pour les semi-conducteurs.



Anatole Berezovoy (à droite) et Valentin Lebedev (à gauche) à leur arrivée sur Terre, après 211 jours dans l'espace. photo Tass



Les évacués de Destrahan, Louisiane, se sont joints à des centaines de personnes qui se sont réfugiées dans une école secondaire de la ville, où il ont pu se procurer des sandwiches et du lait. photo UPI

## GAZ MORTEL LIBÉRÉ PAR UNE EXPLOSION 20 000 évacués en Louisiane

■ TAFT, Louisiane (AFP) - Trente-six heures après l'explosion près de Taft, en Louisiane, d'une cuve contenant plus de 750.000 litres d'acroléine susceptible de libérer un gaz mortel, 17.000 des 25.000 habitants de la région évacuée ont pu regagner hier leurs foyers, les risques d'empoisonnement étant écartés, selon les autorités.

Les mesures d'interdiction de la navigation sur le Mississippi prises samedi en début d'après-midi par les autorités restent quant à elles toujours en vigueur.

Les habitants de la région de Taft, une petite ville industrielle située à une trentaine de kilomètres de la Nouvelle-Orléans, avaient été réveillés samedi peu après minuit par une violente explosion immédiatement suivie d'un incendie gigantesque, visible selon des témoins à une dizaine de km à la ronde.

« C'est comme si on avait posé une bombe, comme si la Troisième Guerre mondiale venait de commencer », a expliqué un des habitants évacués.

## Urgence

Les autorités, averties par les pompiers et par la direction de

l'usine de la Union Carbide Corporation où venait de se produire l'accident des dangers encourus par les riverains, avaient immédiatement décidé d'éloigner la population.

En moins de huit heures, les petites localités de Taft, Hahnville, Killona, Norco, Monz, Good Hope, Sellers et New Sarpy, vidées de leurs habitants, avaient pris l'aspect de villes-fantômes.

Le feu s'est éteint de lui-même samedi soir, mais des cuves d'acroléine surchauffées risquent toujours d'exploser, estimaient dimanche après-midi des techniciens de la Union Carbide.

Selon les pompiers, de l'eau de pluie aurait pu s'introduire dans une des cuves et l'acroléine (aldéhyde éthylénique), un alcool déshydrogéné extrêmement volatil obtenu par déshydratation de la glycérine, et déclencher la réaction chimique qui a provoqué la déflagration.

Extrêmement dangereuse, l'acroléine entre notamment dans la composition de produits destinés à tuer les algues. Des quantités très minimes de cette substance interviennent également dans la fabrication des gaz lacrymogènes.

## Les travailleurs de la Davie acceptent

■ LÉVIS (PC) — Les travailleurs des chantiers maritimes Davie, de Lauzon, ont finalement accepté hier dans une proportion de 83 p. cent d'endosser la politique de restriction salariale du six et cinq p. cent d'Ottawa, comme condition à l'obtention d'un contrat du « Canadien National ».

Le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pépin, avait donné aux syndiqués jusqu'à au-

jourd'hui pour accepter ce compromis.

Ce n'est toutefois pas de gaieté de cœur que les travailleurs ont accepté ces restrictions salariales.

Un membre du syndicat, M. Jean-Marc Gagné, a lancé un avertissement au gouvernement d'Ottawa, pour qu'il respecte ses engagements envers les travailleurs de la « Davie ».

## Le prince Andrew aurait récidivé

■ LONDRES (AP) — Le Daily Mirror affirme que le prince Andrew et la semillante actrice américaine Koo Stark ont passé un autre week-end ensemble, deux mois après leur controversé séjour aux Caraïbes.

Selon le journal, Andrew, deuxième fils de la reine Elizabeth, a rencontré la vedette des films pornographiques vendredi et ils sont partis ensemble vers « un lieu secret ». Buckingham Pa-

lace s'est refusé à tout commentaire.

La liaison entre le prince de 22 ans et Koo Stark, âgée de 26 ans, a suscité la controverse en Grande-Bretagne lorsque les journaux ont révélé que l'actrice avait tourné dans deux films pornographiques durant son adolescence.

Selon le Daily Mirror, Andrew et Koo ont passé au moins trois week-ends ensemble depuis leurs vacances de huit jours à l'île Moustique, en octobre dernier.



photo AP

## Lozansky est libre

Après six années de séparation, le physicien soviétique Edouard Lozansky, émigré aux États-Unis, a retrouvé hier soir sa femme et sa fille qui avaient été autorisées à quitter Moscou la veille. Le physicien, qui travaillait à Moscou pour le fameux Institut Kourchatov, avait pu émigrer avec ses parents et deux sœurs et avait reçu la promesse que sa femme et sa femme le rejoindraient plus tard. Devant le refus des autorités soviétiques, il entrepris une campagne internationale de protestation.

## DEVENEZ PHOTOGRAPHE amateur ou professionnel



ÉCOLE MARSAN: permis d'enseignement PROFESSIONNEL

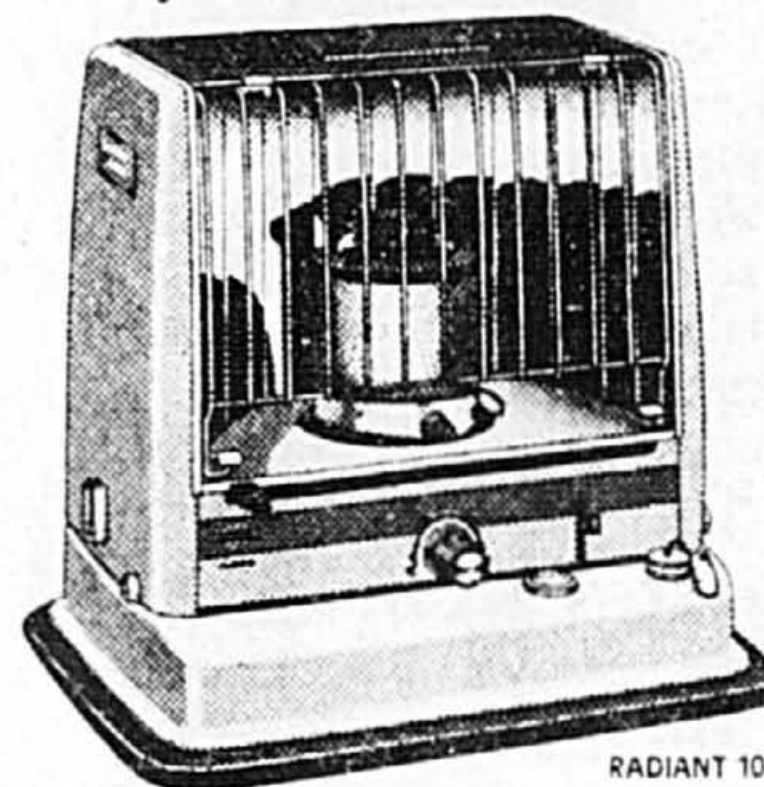
— Temps partiel: Début 10 janvier, 15 mars, 9 mai 83  
— Temps complet (session intensive spéciale) 7 février au 30 juin 83

Prospectus: 842-8643



Berri-de-Montigny Au Palais du Commerce

## METTEZ-VOUS À L'ABRI DES TEMPÊTES DE L'HIVER



RADIANT 1000

Les radiateurs portatifs Kero-Sun vous garderont bien au chaud et à l'abri, même en pleine tempête de neige, lorsqu'il y a panne d'électricité.

Kero-Sun... c'est le nom qui il faut retenir en cas d'urgence. La raison en est simple: lorsqu'il y a panne d'électricité à cause d'une tempête de neige, l'emploi d'un radiateur portatif Kero-Sun dans votre maison prévient le gel des tuyaux. Et mieux encore, si une vague de froid intense persiste, un radiateur Kero-Sun peut même vous sauver la vie. Un plein réservoir vous permet de vous chauffer pendant 36 heures, selon le modèle que vous possédez.

Certains radiateurs Kero-Sun vous donnent même la possibilité de vous éclairer ou de faire la cuisine. Tous les modèles ont un rendement de combustible de 99,9% et il n'en coûte

que quelques sous l'heure pour les faire fonctionner.

Il existe toute une variété de radiateurs au kérosène Kero-Sun quel que soit le genre de bureau ou de maison que vous désirez chauffer et dépendant de vos besoins personnels en cas d'urgence. Ils sont tous faciles à faire fonctionner et dégagent ni fumée, ni odeur. Ces appareils ont été soumis à des tests de sécurité et sont certifiés par le Laboratoire des Assureurs du Canada.

Lorsqu'une tempête provoque une panne d'électricité, ayez recours à un radiateur portatif Kero-Sun. N'attendez pas à la dernière minute... venez faire votre choix dès aujourd'hui.

Les radiateurs portatifs Kero-Sun vous gardent bien au chaud en cas d'urgence.



Kero-Sun vous entoure d'espace confortable.

EN VENTE CHEZ LES CONCESSIONNAIRES KERO-SUN SUIVANTS:

- |  |  |  |
|--|--|--|
| Gaston Contant Inc.<br>6310 boul. Mille îles<br>St-François,<br>Laval, Qué. 514-666-6676 | Yachting & Sports<br>Pigeon Inc.<br>6767 Henri-Bourassa est<br>Montréal-Nord,<br>Québec 514-325-1010 | Quinc. A. Bissonnette Inc.<br>6127 boul. Monk<br>Montréal, Qué. 514-766-6783   |
| Moto Cartier Inc.<br>225 Curé Labelle<br>Chomedey,<br>Laval, Qué. 514-681-1618           | Décor Marc Enr.<br>3105 Rte Marie-Victorin<br>Tracy, Qué. 514-742-4245                               | Quinc. Laurier Inc.<br>366 Laurier ouest<br>Montréal, Qué. 514-277-7300        |
| Gérôt Le Quincailleur Inc.<br>4451 Beaubien est<br>Montréal, Qué. 514-728-6854           | Moto Sport Plus Inc.<br>4010 Ste-Catherine ouest<br>Montréal, Qué. 514-937-9203                      | Enarcenre<br>3343 K Des Sources<br>Dollard-des-Ormeaux,<br>Québec 514-883-0424 |

# ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY  
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO  
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information  
MICHEL ROY éditorialiste en chef

## Le week-end de la parodie à Québec

Ce qui s'est passé depuis trois jours à Québec ne peut laisser la population indifférente. Même en pleine crise.

Par la loi 105, votée dans la soirée de samedi grâce à la majorité ministérielle, le gouvernement impose en effet à l'Assemblée nationale la pénible obligation, premièrement, de consacrer et d'avaliser en quelque sorte la rupture unilatérale des négociations dans le secteur public; deuxièmement, de statuer sur les conditions de travail des quelque 300.000 salariés de l'État, régis par 109 conventions collectives qui s'appliquent jusqu'en 1986.

En moins de trois jours, les élus auraient normalement dû absorber, digérer et approuver des textes dont le seul volume physique occupe l'espace d'une demi-corde de bois. Plus qu'un défi inconcevable, c'est un abus de l'institution parlementaire. Les députés se sont prêtés à cette parodie parce que le gouvernement invoquait l'urgence de la situation. Or cette situation, urgente en effet parce que la stratégie ministérielle le voulait ainsi, souffrait au moins d'un délai d'une semaine ou 10 jours qui auraient permis aux législateurs de mieux maîtriser le dossier.

La précipitation dans laquelle le gouvernement a fait voter cette loi 105 au cours du week-end, tout comme l'échec de cette 7e ronde de négociations dans le secteur public, illustre l'un des aspects du malaise socio-politique qui accompagne la crise économique: la société et ceux qui la dirigent, nous le sentons tous, éprouvent d'évidentes difficultés à s'adapter aux conditions nouvelles d'un monde en mutation. Si le débat de fin de semaine ressemblait à une parodie, les négociations qui l'ont précédé avaient les apparences d'une caricature.

En réalité, le gouvernement s'est engagé dans cette ronde de négociations pour obéir aux exigences d'un scénario désormais absurde et anachronique. Il n'avait pas les moyens, les énergies, la patience, encore moins les ressources de s'offrir en pleine crise cette confrontation qui, dans sa forme actuelle, dessert le Québec. M. Jacques Parizeau l'a reconnu samedi à l'Assemblée nationale: «Offrez tout, offrez rien, offrez la moitié, c'est toujours l'affrontement.» En juin dernier, a encore dit le ministre des Finances, le gouvernement avait à choisir: les décrets ou six mois de négociations.

Le gouvernement a choisi la négociation par fidélité au principe sacré suivant lequel l'autorité, même démunie, doit toujours négocier. Mais il s'est contredit dans l'action: dès lors qu'il adoptait la loi 70, il enlevait à ces négociations le caractère de bonne foi sans lequel celles-ci ne sont plus qu'un simulacre. C'est pourquoi, constatant l'état lamentable du trésor public, il eût mieux valu décréter que d'entreprendre d'illusoire négociations. Le gouvernement aurait ainsi épargné au Québec le spectacle du patron désavouant sa signature et reprenant dans la poche des salariés l'argent qu'il a imprudemment versé.

Tout le monde reconnaît à présent une évidence: réformer profondément le processus de la négociation dans le secteur public, mettre un terme à cette comédie faussement dramatique où les interlocuteurs discutent de propositions qui circulent dans les couloirs et dans la presse avant d'aboutir sur leur table. Il faut démanteler cette tour de Babel d'où ne sortent maintenant que des ragots politiques.

Pour protester contre la loi 105 et les décrets, les coordonnateurs du front commun annonçaient hier une grève générale, illimitée et illégale pour la fin de janvier. Étrange riposte! On dénonce avec raison le gâchis des négociations, on s'éleve comme il convient contre l'opération de la loi 105 à l'Assemblée nationale, on stigmatise ce gouvernement qui avait tant aimé les syndicats, mais voilà qu'on remet la réaction de plusieurs semaines. S'il est vrai que les salariés publics sont bafoués, que les syndicats sont provoqués, que le droit à la libre négociation est nié, c'est dès maintenant, cette semaine, que les centrales devraient organiser un mouvement de riposte. Non pas des grèves générales et illimitées puisqu'elles constituent une arme archaïque et inadaptable, plus blessante et injuste pour le peuple que pour l'autorité politique. Mais une riposte politique dirigée contre le pouvoir politique. Qu'on cesse un jour d'attaquer les usagers des transports publics, les malades, les vieux et les écoliers. Le front commun doit rajuster le tir. **Michel ROY**

## Étrange réaction des anglicans

L'Église anglicane du Québec vient de réagir au projet de restructuration scolaire. En cela, elle joue son rôle et il faut lui savoir gré de définir clairement ses positions sur une réforme qui touche tous les Québécois. Ceci dit, il faut aussi admettre que la position anglicane va en surprendre plusieurs, si ce n'est dans ses demandes, au moins dans leurs fondements.

Comme plusieurs autres organismes, l'Église anglicane exprime son objection à l'abandon du suffrage universel pour les commissions scolaires. C'est un réflexe démocratique qui peut faire partie des responsabilités d'une Église. Qu'en plus elle demande des garanties concernant la confessionnalité des écoles et l'activité pastorale qu'on y trouvera, rien de plus normal pour une Église.

Mais les évêques anglicans craignent tellement la neutralité des structures proposées qu'ils préfèrent le statu quo actuel à toute réforme proposée par le livre blanc du ministre de l'Éducation. Bref, ils s'opposent à la restructuration.

Ce refus est tellement absolu que les évêques invitent leurs fidèles à utiliser leur droit à la dissidence dans l'éventualité d'une loi qui ne respecterait pas leurs désirs: ils formeront des corporations scolaires indépendantes plutôt que de se voir intégrés à des commissions scolaires linguistiques.

Cette attitude surprend. Pourquoi? Tout simplement parce que, de l'aveu même des anglicans, depuis déjà longtemps «la plupart des écoles protestantes ne respectent pas les règlements du Comité protestant en matière d'éducation morale et religieuse». Comme les activités pastorales y sont aussi très rares, la population a facilement identifié les écoles protestantes à des écoles neutres, c'est-à-dire à des écoles sans orientation confessionnelle définie.

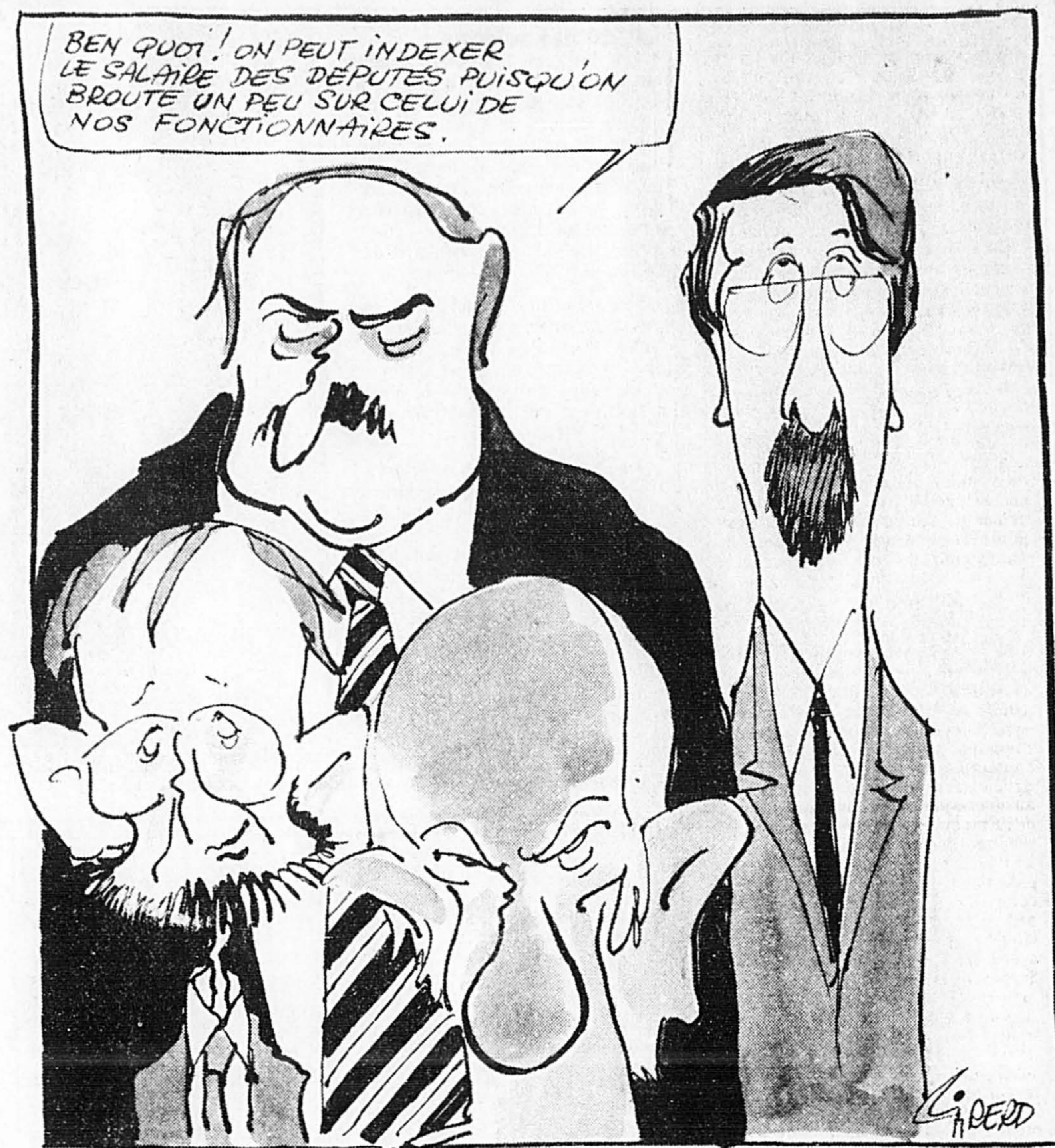
Bien sûr, cette description ne s'applique pas à toutes les écoles protestantes: la préoccupation religieuse varie d'une école à l'autre. Mais globalement, plusieurs écoles protestantes sont simplement «neutres».

Personne, ou presque, ne reproche ce statut aux écoles que l'on dit protestantes. Ainsi, elles rendent service à une foule d'enfants, surtout anglophones, dont les parents appartiennent à diverses dénominations religieuses ou n'affichent aucune préoccupation religieuse. Où peuvent étudier, à Montréal, un petit Hindou, un petit Juif et un petit Chinois? L'école protestante a toujours manifesté un immense accueil envers tout le monde, sans discrimination religieuse. Pour cela, évidemment, il fallait une grande souplesse dans l'enseignement religieux; il fallait presque retirer tout enseignement religieux.

Les parents les plus convaincus pouvaient faire participer leurs enfants à des «Sunday schools» capables de préciser les rudiments d'une foi définie. Personne ne s'attendait à ce qu'une école, devant servir à tant d'élèves différents, puisse transmettre la foi et la religion à chacun d'eux.

Les protestants acceptaient cette situation, croyait-on.

Les évêques anglicans refusent maintenant l'école neutre. Ils réclament «l'accès à l'école confessionnelle». Mais de quelle confession? Strictement anglicane? Faudra-t-il multiplier les écoles protestantes pour les diviser en diverses confessions? Faudra-t-il imposer des critères de foi? de pratique religieuse? Les protestants peuvent-ils se regrouper derrière une seule foi enseignée dans toutes les écoles? Vraiment, la position anglicane semble défendre une réalité qui n'existe pas. **Jean-Guy DUBUC**



Drroits réservés

## DOCUMENT

### La publicité à la télévision

PIERRE JUNEAU

M. Pierre Juneau, président de Radio-Canada, a prononcé récemment, devant l'Association canadienne des annonceurs, une conférence dans laquelle il précise l'attitude de la Société envers la publicité à la télévision. Nous en reproduisons quelques extraits.



Il serait sans doute utile de clarifier ce que sont les problèmes auxquels les gens font habituellement allusion lorsqu'ils expriment leur souci à l'égard de la publicité à la télévision. Il y en a qui parlent du nombre des interruptions, surtout dans certains genres d'émissions. D'autres s'opposent à la publicité de certaines catégories de produits — par exemple, les articles d'hygiène personnelle. D'autres encore s'opposent à la publicité engagée. Enfin, il y en a qui ne peuvent accepter que des annonces commerciales puissent s'adresser aux enfants. Presque personne ne croit que les annonceurs publicitaires ont une influence quelconque sur le contenu des émissions. (...)

En ce qui a trait au nombre d'interruptions, il n'en tient qu'à nous de définir la proportion convenable entre le nombre de minutes de publicité et la teneur de l'émission pour divers genres de programmation. Je me dois pourtant d'affirmer que, tant que notre intention est de vendre du temps d'antenne, nous devons prendre cette activité très au sérieux et être aussi professionnels que quiconque dans le domaine. À mes yeux, ce principe doit s'appliquer à toute activité de la Société Radio-Canada dans le domaine des affaires.

Une question fondamentale demeure: y a-t-il, au départ, une contradiction profonde entre le mandat de Radio-Canada et la présentation de publicité à la télévision de Radio-Canada? Certains croient que oui. Autrement dit, certaines personnes s'opposent fondamentalement à la publicité et plus encore s'il s'agit de publicité présentée au «service national de radiodiffusion». D'autres ne s'y opposent pas aussi fondamentalement, mais croient que la publicité est incompatible avec le mandat de Radio-Canada. C'est pourquoi elles arrivent à la conclusion que Radio-Canada devrait renoncer à la publicité.

Je ne suis pas d'accord avec ce point de vue. (...)

Tout d'abord, la publicité fait partie de notre système économique et politique. Elle est acceptée par nos législateurs de tous les niveaux: par le Parlement, par les législatures provinciales. De plus, il n'y a rien dans la Loi sur la radiodiffusion qui interdise à Radio-Canada de vendre du temps d'antenne à des fins publicitaires.

C'est pourquoi je ne vois pas pourquoi Radio-Canada devrait, de son propre chef, adopter une politique rigide et doctrinaire supposément basée sur des motifs philosophiques.

Deuxièmement, il semble clair que le milieu de la publicité pense que la télévision de Radio-Canada offre un service dont il a besoin. D'autre part, même si Radio-Canada ne doit pas entrer en concurrence déloyale avec les radiodiffuseurs privés, on considère

que notre présence à titre de concurrent est très utile. De plus, je n'ai pas encore rencontré un radiodiffuseur ou un expert en publicité compétent et objectif qui pense que, si Radio-Canada abandonnait la publicité, les millions de recettes que Radio-Canada retire de la publicité iraient automatiquement au secteur privé. Il y aurait peut-être un transfert au niveau des recettes locales. Mais cela serait probablement très éloigné des 135 millions que Radio-Canada prévoit tirer des recettes commerciales brutes pour 1982-1983, ce chiffre représentant notre revenu total et ne tenant pas compte des commissions des agences et des montants que nous versons à nos stations affiliées.

Troisièmement, au cours des années, certains annonceurs publicitaires ont versé des fonds qui ont non seulement permis de payer le temps d'antenne, mais aussi d'assurer la production d'émissions individuelles. Nous sommes toujours intéressés à trouver de nouvelles sources de financement pour nos émissions. À titre d'exemples récents, je citerai Shell, Esso, Alcan et, cette année, la compagnie Labatt qui a emboîté le pas.

Quatrièmement, il ne fait aucun doute que les recettes commerciales ont été, au cours de la dernière décennie, le ciment qui a lié Radio-Canada et ses stations affiliées privées. Même si l'on trouvait une autre formule pour venir en aide aux affiliées, je pense que bon nombre d'entre elles préféreraient rester autonomes, dans leur localité, plutôt que d'accepter l'aide gouvernementale.

Cinquièmement, il semble également peu probable que Radio-Canada puisse téléviser les joutes de hockey, les matches de football et les parties de baseball sans devoir s'entendre avec les annonceurs publicitaires qui en détiennent les droits de diffusion.

En dernier lieu, voici un facteur important. Les recettes commerciales représentent des revenus additionnels. Une Société Radio-Canada qui dépendrait entièrement d'une source unique de financement serait peut-être moins libre qu'une Société qui garde un certain revenu discrétionnaire, même s'il ne s'agit que d'une partie de ses besoins financiers annuels. Mais, de plus, retirer soudainement quelque 100 millions du budget de 400 millions de dollars de la télévision anglaise (25 pour cent) et 35 millions du budget de 175 millions de dollars de la télévision française constituerait une opération chirurgicale majeure.

J'espère avoir indiqué clairement que ma position n'est pas doctrinaire. (...)

J'ai dit que nous tirons environ 125 millions de dollars de nos annonces publicitaires, dont 100 millions proviennent de notre télévision anglaise. Il s'agit là d'une somme importante.

Elle représente 25 pour cent du budget de la télévision anglaise. Cependant, elle est inférieure aux quelque 750 millions de dollars qui nous sont octroyés par le Parlement pour 1982-1983. (...)

Compte tenu de la politique relative à la radiodiffusion canadienne, je pense que la Société Radio-Canada demeure indispensable que dans la mesure où elle offrira un type de programmation différent de celui des radiodiffuseurs privés canadiens et des radiodiffuseurs américains. Pour cela, il lui faudra favoriser la diffusion d'émissions canadiennes aux heures de grande écoute.

En outre j'ai toujours pensé que seule la Société Radio-Canada pouvait assurer un service de radiodiffusion canadien réellement distinctif. C'est pour cette raison qu'elle a été créée, c'est pour cette raison également qu'elle est définie, dans un chapitre spécial de la Loi sur la radiodiffusion, comme «le service de radiodiffusion national».

Dans le domaine de la radio, ainsi que dans celui des émissions d'information, d'actualité et de sports à la télévision, la Société a réussi à assurer un service de grande qualité, original et bien distinct. Par contre, elle a moins bien réussi dans le domaine des émissions de divertissements en général, des dramatiques et des émissions pour enfants. (...)

J'aimerais souligner un autre point majeur: la Société Radio-Canada ne devrait pas non plus devenir un réseau réservé à une minorité.

Elle n'a jamais été destinée à être un service marginal qui tenterait progressivement de s'imposer sur un marché très encombré. Dès ses débuts, la télévision de Radio-Canada a été au cœur de la radiodiffusion canadienne, desservant un éventail de Canadiens aussi vaste que possible. À mon avis, il est important que Radio-Canada maintienne cette position.

Je ne prétends pas que la télévision de Radio-Canada devrait s'efforcer à tout instant d'attirer le plus grand auditoire possible. J'estime par contre que notre service de télévision devrait rester en contact avec une population canadienne la plus représentative possible.

Cet objectif peut être atteint par le biais d'émissions canadiennes. Ce qui ne signifie pas que Radio-Canada ne devrait diffuser que des émissions canadiennes. La Société devrait réserver une partie de sa grille horaire à la diffusion des meilleures émissions étrangères. Mais je partage les opinions de mon prédécesseur, et bien sûr celles du Conseil d'administration de Radio-Canada, selon lesquelles il faudrait présenter davantage d'émissions canadiennes aux heures de grande écoute. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les programmes de télévision de Radio-Canada aujourd'hui, pour se rendre compte que nous nous fions trop aux émissions de divertissement américaines. Cela s'explique par le fait qu'elles attirent des auditoires de masse, de même que les recettes publicitaires dont nous avons besoin. Mais si nous voulons être distinctifs, et je pense que la survie même de Radio-Canada en dépend peut-être, nous devons trouver le moyen de diminuer notre dépendance des émissions américaines. Je ne pense pas cependant que nous pourrions remplacer nos émissions américaines par plus d'informations ou d'actualités. Il nous faut davantage de dramatiques et d'émissions de divertissements canadiennes susceptibles d'intéresser les auditoires de notre pays et, espérons-le, les auditoires étrangers. (...)

Nos artistes canadiens, que ce soit à Radio-Canada ou dans l'entreprise privée, sont capables de produire de telles émissions. (...)

Toutefois il faut reconnaître que la production d'émissions de ce genre nécessite des investissements considérables et que notre marché n'est pas toujours suffisant pour en amortir le coût. Il faut aussi admettre que l'on peut importer des émissions américaines pour une faible partie

suite à la page A 7

## LECTURES



### Un traité de droit du travail

Le professeur Fernand Morin est vraiment un travailleur infatigable. Il vient encore de publier un ouvrage sur les aspects juridiques du problème ouvrier. (1) Un ouvrage qui ne manquera pas de faire autorité.

VINCENT PRINCE

Comme le dit l'éditeur dans son mot de présentation, «Rapports collectifs du travail» n'est pas une simple réédition du volume que l'auteur avait déjà publié sous le même titre, mais une oeuvre entièrement nouvelle. Ce que le lecteur trouvera dans ce dernier ouvrage, c'est en réalité un traité complet de droit ouvrier.

L'auteur, qui allie à la fois une longue connaissance théorique et pratique de son sujet, nous livre un exposé systématique de ce que notre législation a prévu comme cadre juridique à l'intérieur duquel doivent se dérouler les rapports entre un employeur et ses employés syndiqués.

De façon générale, le professeur Morin s'applique surtout à situer les lois du travail dans leur contexte historique et à en expliquer la portée. Il ne se limite pas cependant à ces considérations, même si elles sont invariablement fort éclairantes. Il ne craint pas, à l'occasion, de procéder à des analyses critiques des applications qu'on a pu en faire.

La lecture de cet ouvrage permet non seulement de se faire une juste idée de l'état actuel du droit du travail chez nous mais aussi de se familiariser avec les grandes tendances qu'on relève dans la jurisprudence. Le professeur Morin, qui a été, à un moment donné et pendant plusieurs années, président du Conseil consultatif du Travail et de la Main-d'oeuvre, a suivi de très près cette évolution. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'il en traite.

Mais la partie du volume qui m'a le plus intéressé, reste celle consacrée aux règles entourant les rapports collectifs dans le secteur public et parapublic. À cet égard, il explique, en tout premier lieu, qu'il aura suffi de quatre mots ajoutés au Code du Travail, en 1965, pour assujettir l'État aux règles générales du droit ouvrier. Ces quatre mots: «y compris sa majesté», ont été ajoutés à l'article 1, paragraphe «k» du Code du travail où l'on donne la définition d'un employeur.

L'auteur, bien sûr, fait état des dispositions particulières qu'on a adoptées, au fil des ans, pour mieux adapter la négociation collective au contexte du secteur public, mais il ne cache pas qu'il y a encore place pour beaucoup d'améliorations.

Par exemple, l'auteur traite assez longuement et de façon critique du Conseil des services essentiels chargé d'éclairer la population et de conseiller le gouvernement sur les services à maintenir en cas de grève dans le secteur public. M. Morin note avec raison que «ce Conseil dispose d'une autonomie toute relative», d'une autonomie qui, au plan juridique, doit être considérée comme «assez limitée».

L'auteur souligne encore, à ce propos, que l'appréciation du caractère adéquat ou non des services maintenus en temps de grève peut être beaucoup de subjectivité. Aussi, soutient-il que les événements qu'on a connus dans le passé pourraient bien se répéter si le gouvernement veut tout décider par-dessus la tête du Conseil des services essentiels.

Pour M. Morin, il apparaît surtout regrettable que certains des amendements apportés au régime de négociation dans le secteur public l'aient été à la dernière minute, c'est-à-dire au moment où débataient ou allaient débiter de nouvelles négociations. Il est toujours dangereux et peu indiqué comme il le dit, de changer les règles du jeu alors qu'on est en pleine période d'affrontement.

Aussi, suggère-t-il avec beaucoup d'à-propos qu'il faudrait peut-être «entreprendre, d'une façon plus méthodique et sereine, une véritable réforme avec la participation de ceux qui y sont visés». L'un des objectifs de cette réforme, ainsi qu'il le dit, pourrait être d'intégrer, en un texte simplifié, cohérent et accessible, les dispositions régissant les rapports collectifs de travail des milieux publics.

Le livre de M. Morin devrait rejoindre une large audience. C'est peut-être au Québec, en effet, qu'on se passionne davantage pour les questions relatives au droit du travail.

(1) Fernand Morin, Rapports collectifs du travail. Éditions Thémis Inc., Université de Montréal. 619 pages. Prix: \$35,00.

## DOCUMENT

## Protéger les victimes d'actes criminels

Les participants au récent congrès de la Société de criminologie du Québec ont entériné ce projet de charte des droits des victimes d'actes criminels qui s'inspire de certains droits suggérés par le Conseil canadien de développement social, par la «U.S. National Organization for Victim Assistance» ainsi que par d'autres organismes privés et publics. Le texte du projet a été mis au point par M. André Normandeau, professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

## PROJET DE CHARTE DES DROITS DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de la société se résume à la liberté, l'égalité, la dignité, la fraternité, la solidarité, la paix et la justice pour tous les citoyens,

CONSIDÉRANT QUE les victimes d'actes criminels profitent moins de cette liberté au sein de la société, CONSIDÉRANT QUE les victimes sont injustement sujettes:

- à des blessures physiques (blessures mineures ou permanentes, ou même mortelles),
- à des pertes financières (pertes monétaires, pertes ou destruction de biens, frais médicaux),
- à des traumatismes émotionnels, à court, à moyen ou à long termes (stress et détresse, tension, colère, crainte, peur, anxiété, humiliation, honte, déshonneur, affront, irrespect, infamie, opprobrium...),
- à des conséquences mentales et physiques secondaires (dépression, migraine, nausée, étourdissement, fatigue...), souffrances pour lesquelles elles ne reçoivent pas convenablement soutien et aide appropriés de la part des ressources sociales.

CONSIDÉRANT QUE le système de justice pénale est inadéquat aux chapitres suivants:

- a) protection policière et judiciaire des victimes,
- b) réparation pour le tort et dommage subi,
- c) information sur le fonctionnement du système pénal et sur le résultat du travail des acteurs du système,
- d) traitement humain et personnalisé des victimes,

CONSIDÉRANT QUE les Québécois et les Canadiens, imbus du sens de la justice et de l'équité, sont prêts à appuyer les revendications légitimes des victimes d'actes criminels, NOUS PROPOSONS, EN CONSÉQUENCE, UN PROJET DE CHARTE DES DROITS D'ACTES CRIMINELS et nous demandons aux gouvernements du Québec et du Canada de proclamer ces droits officiellement et publiquement, après études et avec modifications, s'il y a lieu.

CHAPITRE I: DROIT À LA PROTECTION contre les criminels

Les Québécois et les Canadiens doivent être assurés que des efforts adéquats sont faits par les organismes gouvernementaux et privés pour prévenir la criminalité. En retour, chaque citoyen doit «faire sa part» pour mieux se protéger. Cette responsabilité personnelle va de pair avec son droit à la protection. Tous les citoyens ont droit à la liberté et à la sécurité. En conséquence, ils ont le:

article 1. droit à une information de qualité sur les mesures de protection que chaque citoyen peut mettre en oeuvre,

article 2. droit à des programmes gouvernementaux et privés (le niveau municipal est inclus) qui amélioreront la protection, que ce soit par la qualité des services policiers, des politiques d'urbanisme pour l'aménagement du milieu physique, des projets communautaires de surveillance de quartier et d'implication volontaire des citoyens,

CHAPITRE II: DROIT À LA RÉPARATION pour les blessures, les pertes, les traumatismes et les autres conséquences et souffrances.

Les victimes ont le droit de récupérer le bien-être physique, psychosocial et financier qu'elles possédaient avant l'acte criminel. En conséquence, elles ont le:

article 3. droit à un soutien pratique et à une aide professionnelle de la part des services de santé et des services sociaux.

article 4. droit à la compréhension de ceux qui assurent les services,

article 5. droit à une indemnisation financière gouvernementale pour les blessures physiques et les traumatismes émotionnels subis,

article 6. droit à un dédommagement (en argent) et/ou à une restitution (des biens perdus) de la part du délinquant/criminel, par des procé-

dures pénales et civiles sans frais pour la victime grâce à l'intervention du procureur de l'État et à l'accès gratuit et universel à l'aide juridique, s'il y a lieu.

CHAPITRE III: DROIT À UNE INFORMATION DE QUALITÉ ET À UN TRAITEMENT PRIVILÉGIÉ de la part des médias d'information, des services policiers et des autorités judiciaires et pénales.

Les victimes ont plein droit d'être minutieusement renseignées et chaleureusement protégées et traitées par le système de justice pénale. En conséquence, elles ont le:

article 7. droit à l'intimité, à la dignité et à la courtoisie de la part des médias d'information et des services policiers, judiciaires et pénaux,

article 8. droit d'être renseignées adéquatement sur le fonctionnement du système pénal dans un langage non technique,

article 9. droit d'être informées du progrès de l'enquête policière et, s'il y a lieu, du progrès et des résultats des procédures judiciaires, y compris les négociations du plaidoyer et de la sentence, ainsi que des procédures correctionnelles, y compris la mise en liberté du contrevenant par une probation ou une libération conditionnelle, par exemple,

article 10. droit de faire valoir son point de vue pendant tout le processus pénal, y compris sur la sentence appropriée,

article 11. droit d'être représentées au niveau judiciaire par le procureur de l'État qui agirait simultanément à titre de «procureur de la victime»,

article 12. droit à une disposition rapide du cas, sans perte de temps, à cause de délais et de remises,

article 13. droit d'être avisées préalablement de la planification et, s'il y a lieu, des changements aux procédures judiciaires,

article 14. droit d'entrer en possession de ses biens dès qu'ils sont retrouvés,

article 15. droit de répondre à un subpoena sans crainte de perdre un revenu ou un emploi,

article 16. droit d'obtenir un traitement équitable lors du témoignage au tribunal,

article 17. droit à la protection contre toute intimidation, menace et agression résultant de la plainte portée à la police, de l'arrestation, du procès et de la sentence,

CHAPITRE IV: DROIT À DES ALTERNATIVES AU SYSTÈME PÉNAL pour résoudre les conflits issus d'une «situation problématique» de type «criminel».

Le système de justice pénale n'a pas toujours été à la hauteur de sa tâche pour minimiser les souffrances à la fois des justiciables (délinquants/criminels) et des victimes. Le conflit a souvent été «volé» à ces derniers pour être remis entre les mains d'un tiers, c'est-à-dire de l'État. Peut-être est-il temps maintenant de réaménager au moins en partie la réaction sociale à une situation problématique dite criminelle par un système de résolution de conflits de type non criminel et non pénal. En conséquence, les citoyens et les victimes ont le:

article 18. droit, à court terme, à un système de justice pénale où l'intervention étatique serait réduite au minimum par des programmes de décriminalisation de faits ou de fait (déjudiciarisation), qui impliqueraient justiciables et victimes,

article 19. droit, à moyen terme, à un système plus compréhensif de résolution de conflits en droit civil et en droit administratif. Ce système serait appelé à remplacer, par étapes, en tout ou en partie, le système pénal par des programmes de décriminalisation de jure ou de droit ainsi que par un appel important et substantiel à des processus de conciliation, de réconciliation, de compensation, de restitution, de dédommagement et d'indemnisation, ainsi qu'à des processus éducatif et thérapeutique.

CHAPITRE V: DROIT À UN SYSTÈME SOCIAL MOINS PORTEUR D'INJUSTICES ET DE CONFLITS

En fin de compte, et sans rêver du «grand soir» révolutionnaire mais utopique où les classes sociales seraient abolies et où tous les citoyens seraient égaux «devant Dieu et devant les hommes et les femmes», il faut réaffirmer clairement que les inégalités sociales doivent être réduites dans la mesure du possible pour minimiser les souffrances, les injustices et les conflits qui en sont le fruit étonnant. En conséquence, les Québécois et les Canadiens ont le:

article 20. droit, à long terme, à un système socio-économique plus juste et plus égalitaire apte à réduire les situations problématiques, les conflits et les actes dits criminels, ainsi que leurs conséquences négatives de nature physique, psychosociale et financière pour les justiciables et les victimes impliqués.

(suite de la page A 6)

de leur coût initial, qui est de l'ordre de 500 000 à 800 000 dollars l'heure.

Comment sortir de ce dilemme? Le débat est ouvert. Il concerne non seulement Radio-Canada, mais également la radiodiffusion canadienne tout entière et l'essor de la culture canadienne. Le débat est ouvert, du moins officiellement. Un jour, il deviendra officiel. Et il faut espérer que les discussions qui auront lieu porteront principalement sur les aspects essentiels et cruciaux de la question, et non sur ses aspects périphériques. Il serait malheureux en effet que les Canadiens soient mêlés à toute sorte de différends opposant les diverses composantes de la radiodiffusion, les divers groupes concernés, au moment même où nous entrons dans une nouvelle ère technologique et où nous devons faire face à une nouvelle vague de produits de divertissement et d'information provenant de nos voisins et probablement des autres pays du monde.

Dans ces circonstances la seule solution pour le Canada, consiste à créer, à développer, à innover. Certains paramètres économiques et fi-

nanciers, notamment la taille de notre marché, rendent le problème extrêmement difficile à résoudre. Une réorganisation ne suffirait pas, car, à mon avis, ce ne serait là qu'une échappatoire.

Quant à la Société Radio-Canada, elle doit prendre le temps de faire le point. Elle doit réexaminer ses coûts. Elle doit s'efforcer d'accroître sa productivité. Elle doit envisager la redistribution de certaines de ses ressources. Elle doit passer en revue ses pratiques commerciales. Elle doit chercher à travailler de façon plus efficace avec les producteurs de l'industrie privée. Et par cette collaboration, mais également d'une façon générale, elle doit s'appliquer à améliorer ses ventes et ses exportations d'émissions dans les autres pays. (...)

Si la télévision de Radio-Canada veut devenir un service canadien plus distinctif, plus indispensable, et plus dynamique, elle peut compter sur quatre types de ressources: les ressources internes redistribuées différemment et la vente de ses émissions sur d'autres marchés, les recettes publicitaires et les deniers publics d'une sorte ou d'une autre.



Combien de morts faudra-t-il pour réagir?

## Un pont meurtrier

Le samedi, 27 novembre, un véhicule dérape dans la courbe de la mort du pont Jacques-Cartier et va s'écraser de plein front sur un autre véhicule occupé par un bon père de famille de dix enfants ainsi que deux de ses fils.

Bilan: encore des morts et des blessés sur ce pont et dans cette courbe.

La voie du centre encore glacée de la veille, une courbe raide, descendante et mal indiquée: il n'en faut pas plus pour qu'un insolite amorce mal son virage, perde le contrôle et s'écrase de plein fouet sur le premier véhicule qui vient en sens inverse.

Combien de morts et de blessés, messieurs les responsables de l'entretien et de la sécurité, devront s'ajouter à cette longue liste de victimes de ce pont meurtrier avant de pallier aux erreurs du passé? Peut-

être que la prochaine victime ce sera vous, messieurs, ou moi, ou vous qui lisez ces quelques lignes, ou un ou plusieurs de nos enfants.

Quiconque s'engage sur ce pont augmente démesurément ses risques d'accident routier. Inutile de penser prendre le champ pour éviter un face à face.

Plusieurs solutions peu coûteuses devraient être mises à exécution dans les plus brefs délais afin d'assurer notre sécurité sur ce pont, ne serait-ce que l'affichage de panneaux indicateurs appropriés et un entretien impeccable de toutes les voies du pont.

À quoi sert l'investissement de fortunes et d'énergies pour la sécurité en milieu de travail si, à son retour, nous risquons d'être estropiés. (...)

Roger CUERRIER  
Verdun

## Un enseignant bien déçu du PQ

Monsieur Michel Leduc  
Député du Parti québécois  
Monsieur Leduc,

Je vous retourne ma carte de membre du Parti québécois car, en tant qu'enseignant, j'ai honte d'avoir contribué à élire un gouvernement qui est aussi odieux envers ses travailleurs.

M. Leduc, je suis responsable d'une famille et je ne peux comprendre ce gouvernement qui veut baisser mon salaire de 20%. Encore m'aurait-il convaincu de ses propos alarmistes s'il avait également baissé le salaire de ses députés et ministres de 20%. En effet, M. Leduc, le salaire de 27,000\$ que j'ai présentement me permet uniquement de faire

vivre les 5 enfants dont je suis responsable.

De plus, ce gouvernement veut augmenter ma tâche... comme si je ne méritais pas ce que je gagne. Je travaille avec des élèves en difficulté de comportement et d'apprentissage et je ne vois vraiment pas comment je pourrais être efficace et avoir une action positive avec davantage d'élèves. Quant au temps que je passe à l'école, je ne l'ai jamais compté.

En tant que Québécois, je me sens vraiment en désarroi avec ce qui se passe ces années-ci: un gouvernement qui me méprise à Ottawa, un gouvernement qui me méprise à Québec. (...)

Christian MARTIN  
Laval-Ouest

## Des sages-femmes diplômées

Il existe actuellement au Québec une association de sages-femmes diplômées.

Leur formation a été dispensée à l'hôpital St-Sacrement affilié à l'université Laval de Québec, en vue d'une pratique dans les pays en voie de développement. La principale condition d'admission à l'époque était de posséder un diplôme d'infirmière. Ce cours a été donné à une centaine d'étudiantes entre les années 1962-1972. Nous comptons aussi parmi nos membres des Néo-Québécoises qui ont une formation professionnelle et une expérience pertinente de sage-femme.

Depuis sa formation en juin 1981, l'association œuvre essentiellement pour la légalisation de la profession de sage-femme. En outre, l'association travaille pour offrir une alternative aux femmes qui désirent vivre

un accouchement plus personnalisé (lieu, manière, intervenant-tes). De plus, l'association préconise la démocratisation de l'accouchement, la continuité dans les soins prodigués et une plus grande humanisation de cette expérience, celle de donner la vie.

Nous comptons sur un dossier actuellement à l'étude au ministère de l'Éducation, qui doit être déposé officiellement en janvier 1983 et sur l'appui des femmes du Québec (pétitions, lettres ouvertes, articles etc.) pour faire reconnaître la profession de sage-femme, comme c'est le cas dans un très grand nombre de pays ainsi que dans certaines provinces canadiennes.

Madeleine Giguère  
Association des sages-femmes du Québec  
9232, de Châteaubriand, Montréal

## Les grèves dans les hôpitaux

Dans son éditorial du 1er décembre, monsieur Michel Roy s'autorise d'une prise de position de la Commission des droits de la personne, pour alimenter la campagne visant à interdire l'exercice du droit de grève dans les hôpitaux, indistinctement et inconditionnellement. Partie d'un exercice intellectuel abstrait sur des oppositions de droits, qui lui apparaissent de toute façon «absurdes», la Commission des droits en tirait la conclusion que c'est le droit de grève qui n'est pas fondamental et qu'il faudrait restreindre. Jamais elle

n'aurait songé à s'attaquer aussi bien à l'exercice des «droits de gestion» des administrateurs et du gouvernement dans les hôpitaux, qui attende plus insidieusement et plus gravement aux droits des malades. Les droits de gestion, c'est une façon élégante de désigner le pouvoir patronal, qui s'exerce de façon absolue et arbitraire s'il n'est restreint par la loi ou par des conventions collectives. Or, peut-on compter sur le gouvernement (l'État-patron) pour s'autodiscipliner? N'a-t-il pas procédé impunément à des coupures de postes — ces mêmes postes considérés comme essentiels lorsque plane la menace d'une grève — et même à des fermetures d'établissements, jetant des employés au chômage et surchargeant de travail ceux et celles qui restent, au grand détriment de la santé des malades?

On peut comprendre que la Commission des droits de la personne, qui n'est après tout qu'une créature du gouvernement ait pu délaisser, à un moment crucial des négociations, son discours égalitaire, pour peser de tout son poids dans la balance gouvernementale, et fermer les yeux sur tous les moyens de pression patronale pour ne condamner du bout des lèvres que les moyens de pression syndicale. Mais on peut s'étonner qu'un éditorialiste non impliqué directement dans le conflit, fasse étalage de la même partialité. Au-delà d'une grève — déclenchée en réplique à des décrets autoritaires — il faut chercher les causes du conflit et

les voies de solution. Du côté des causes, il faut en imputer une large part à la gestion des fonds publics par le gouvernement et les administrations, et à l'exercice quotidien des pouvoirs de gestion. Du côté des solutions, ce n'est pas en privant arbitrairement et unilatéralement 200,000 travailleuses et travailleurs de leurs moyens de défense, comme

au temps de Duplessis, que l'on réussira à établir des rapports de travail convenables dans le secteur public et à garantir aux bénéficiaires la qualité des services auxquels ils ont droit.

**René LAPERRIERE**  
Membre du Barreau du Québec  
Professeur au département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal

## «The Gazette» proteste

Le chroniqueur Réjean Tremblay écrivait le 9 novembre dernier que Barry Kliff, journaliste à «The Gazette», s'était servi de Peter, Marian et Anton Stastny des Nordiques de Québec comme excuse pour attaquer la société canadienne-française et la vie quotidienne dans la ville de Québec dans son article du 6 novembre.

Cette chronique, qui contenait plusieurs remarques outrageantes, a dépassé les limites du bon goût lorsque M. Tremblay a déclaré que l'article de «The Gazette» était «un habile torchecul».

Un chroniqueur possède une plus grande liberté d'expression qu'un reporter, mais M. Tremblay a manqué la première règle du journalisme qui est de voir les deux côtés d'une situation. Il a fait des déclarations non fondées au sujet de l'article de M. Kliff sans jamais en parler au reporter en question.

M. Tremblay donne à entendre que tous les journalistes de «The Gazette» possèdent une opinion négative des Québécois francophones. Cette assertion est aussi absurde que de suggérer que tous les journalistes de La Presse ont une opinion négative des Québécois anglophones.

À la suite de l'article de M. Kliff, la Presse Canadienne a fait paraître un article dans lequel Peter Stastny déclarait n'avoir pas été cité correctement dans l'article de The Gazette. Cet article contredisait les affirmations parues dans La Presse et dans d'autres journaux francophones qui décrivaient le texte de M. Kliff comme un tissu de mensonges.

Quoique d'autres journaux aient fait paraître l'article de la Presse Canadienne ou leur propre version de cet article, La Presse n'en a pas fait

autant et M. Tremblay n'a jamais mentionné que M. Kliff avait été exact.

Durant la rédaction et le reportage de cet article qui durèrent plus d'un mois, M. Kliff a interviewé les frères Stastny durant 14 heures et leur a téléphoné à sept reprises.

Il est malheureux que M. Tremblay ait manqué de professionnalisme et ait répandu de telles calomnies sur les capacités professionnelles de M. Kliff sans avoir ensuite la fortitude d'admettre qu'il avait erré.

**Mark HARRISON**  
Rédacteur en chef  
«The Gazette»

J'aimerais souligner à M. Harrison que l'expression «torchecul» avait été relancée par une grande dame du théâtre et du cinéma français, M<sup>me</sup> Annie Girardot. Le point était même souligné dans le texte. De plus, cette expression n'est pas plus outrageante que «cul-de-sac» ou que «boire cul-sec». Le français ne s'impose pas les mêmes tabous que l'anglais concernant certaines parties du corps.

J'ai revu Peter Stastny, le 17 novembre, à 4 heures et 45, au Ritz-Carlton. M. Stastny était encore plus furieux: «Non seulement j'ai été mal cité lors de l'article original, mais le gars m'a rappelé et m'a retenu au téléphone pendant 28 minutes pour finalement écrire que j'avais été bien cité. Je lui avais justement expliqué le contraire. Comment m'en sortir?». M. Stastny a fait cette déclaration devant des témoins.

Enfin, je suis capable de faire une distinction entre un Michael Farber ou un Red Fisher et un Tim Burke? Vous aussi, j'en suis convaincu.

**Réjean TREMBLAY**

## Indignés! Insultés! Choqués!...

Indignés! Insultés! Choqués! Frustrés! Dégus!

C'est ainsi que des centaines de parents ont dû retourner chez eux bredouilles, le lundi soir 22 novembre, alors qu'ils s'étaient rendus à la polyvalente La Magdeleine de Laprairie, pour entendre le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin.

Après avoir dû faire du «slalom» à travers les hordes de contestataires à pancartes, après avoir fait le tour de toutes les portes pour trouver un accès possible à l'auditorium, après avoir réalisé que leurs places étaient occupées par des protestataires, ces parents pourtant tous munis d'un carton d'invitation, ont dû subir le chahut organisé qui n'a eu pour résultat que de tout saborder.

La soirée était réservée aux parents; d'autres occasions sont réservées aux autres intervenants et les

parents ne s'en mêlent pas. Où était la démocratie tant réclamée par tous et chacun? (...)

Avez-vous seulement réfléchi à tous ces jeunes qui ont les yeux sur vous, chers enseignants, et qui vous prennent comme modèle? Que pourrez-vous leur répondre quand ils contesteront vos projets? Comment pourrez-vous leur faire comprendre le sens des mots «droits et libertés de la personne»? Que donneriez-vous comme exemple pour qu'ils saisissent ce que veut dire «respecter les autres»?

Que l'on soit parent ou enseignant, anglophone ou francophone, pour ou contre le projet de réforme scolaire, TOUS, ce lundi soir 22 novembre nous avons perdu une belle soirée (...)

**Marthe BOULERICE-MÉNARD**  
Cadiac

## Gagne-petit durement frappés

Le discours gouvernemental cherche à accréditer auprès de l'opinion publique l'idée que les plus bas salariés du secteur public ne subiront pas de coupures salariales l'année prochaine. C'est faux. La loi 70, comme d'ailleurs l'offre contenue dans le soi-disant cadre de règlement présenté le 30 novembre, prévoit, en plus de la ponction salariale envisagée pour les trois premiers mois de l'année, une réduction structurelle des salaires à partir d'avril.

Ainsi, les plus bas salariés, qui gagnent actuellement 8,07\$/heure, verront leur salaire réduit à 8,04\$ en avril. Ceux et celles qui gagnent actuellement 9,07\$, seront ramenés à 8,94\$ en avril. Ceux qui gagnent 10,98\$ verront leur salaire réduit à 8,84\$ en janvier et à 10,61\$ en avril. Pour un salarié à ce taux (20,000\$/an), cela signifie une perte

de revenu de 1443\$ en 1983, alors que l'inflation court toujours dans les deux chiffres.

Seuls quelque 21500 employés (7% de l'effectif global du secteur public) parmi les plus bas salariés du groupe des ouvriers et métiers auxiliaires échapperont à toute forme de récupération salariale. À côté de ceux-ci, quelque 57000 employés de bureaux, techniciens, paratechniciens, payés aux mêmes salaires, subiront des réductions salariales soit à partir d'avril, soit en janvier et en avril.

Ces données, connues des syndiqués, permettront peut-être à la population de mieux mesurer l'ampleur des dégâts projetés par le gouvernement.

**Pierre BEAULNE**  
Économiste  
Centrale de l'enseignement du Québec

## Une augmentation qui fait mal

Monsieur Michel Clair  
Ministre des Transports  
Québec

Monsieur le Ministre,  
À la fin du mois d'août dernier, le péage de l'autoroute des Laurentides était augmenté au grand dam des usagers.

Cette augmentation est, aux heures de pointe, de 250 p. cent et en tout autre temps de la journée, de 100 p. cent.

Le citoyen qui doit emprunter cette autoroute pour se rendre à son travail peut difficilement faire face à cette hausse. Quand on la compare à la hausse des salaires que le gouvernement plafonne à 5 ou 6%, c'est scandaleux.

Le tourisme est le numéro un de la vie économique des Laurentides. Cette augmentation, après bien d'autres, peut être la goutte qui fait déborder le vase.

Cela peut signifier, à court terme,

la diminution de l'achalandage des centres sportifs et des commerces régionaux, à long terme la désertion de cette région, puisque déjà 40,000 maisons des Laurentides sont mises en vente.

Vouloir grossir les goussets du gouvernement au détriment d'une région est une injustice flagrante. Ce surplus d'argent sera-t-il réalisable quand on connaît déjà les effets néfastes de cette décision?

Ce ne serait pas de la faiblesse de votre part de revenir sur votre décision, Monsieur le Ministre, et de laisser le prix du péage de l'autoroute des Laurentides au prix des années passées. Il y va de la survie d'une région privilégiée par la nature.

Je ne suis qu'une voix parmi des milliers d'autres, qui demande grâce en ce temps de crise. Sauriez-vous l'écouter?

**Huguette MÉTHOT**  
Sainte-Adèle

## la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400» Part de retour garanti.

<b>ABONNEMENT</b> Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h	285-6911	<b>ANNONCES CLASSÉES</b> Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
<b>RÉDACTION</b>	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
<b>PROMOTION</b>	285-7100	<b>GRANDES ANNONCES</b> Détailants	285-7202
<b>COMPTABILITÉ</b> Grandes annonces Annonces classées	285-6892 285-6901	National, Télé-Pressé Vacances, voyages Carrières et professions, nominations	285-7306 285-7265 285-7320

## AFRIQUE DU SUD ET NAMIBIE

## Des « milices spéciales » à la défense des intérêts canadiens

(PC) — Des filiales de compagnies canadiennes en Afrique du Sud et en Namibie ont levé des milices spéciales afin de garder leurs propriétés dans ces pays, a-t-on indiqué samedi, lors d'une conférence des Nations-Unies sur le rôle des sociétés transnationales canadiennes en Afrique du Sud.

## ROBERT MacPHERSON

Ces milices, entraînées par l'armée sud-africaine mais payées par les compagnies, ont été rendues nécessaires à la suite de l'adoption d'une loi sud-africaine datant de 1981 et visant à dissuader la guérilla d'attaquer les mines et les usines du pays, a indiqué M. Fabien Leboeuf, un coordonnateur de programme de Développement et Paix, un organisme catholique.

L'emploi de ces milices sous-entend cependant une collaboration entre les compagnies et le gouvernement de Pretoria au chapitre de l'apartheid, ainsi que dans la répression des syndicats.

## Uranium

M. Leboeuf a abordé le cas de Rossing Uranium Ltée, qui exploite la plus grande mine d'uranium au monde en Namibie, et qui appartient pour un dixième à Rio Algom Ltée de Toronto, elle-même une filiale de l'exploitante

de la mine, la Rio Tinto Zinc Corp. de Grande-Bretagne.

S'inspirant d'informations récentes qui n'ont pas reçu beaucoup d'attention dans les médias, M. Leboeuf a déclaré que les « commandos industriels » de Rossing comprenaient un service de sécurité de 15 hommes, un service de sécurité auxiliaire de 30 personnes et une autre équipe de 24 membres connue sous le nom de « Swakopmund Commandos ».

Selon lui, Rio Tinto Zinc de Londres a également avoué l'existence d'une cache d'armes dans la mine même, qui contiendrait des fusils automatiques, des pistolets de 9 mm, des fusils semi-automatiques et des gaz lacrymogènes.

## Objectif potentiel

Du fait de son importance stratégique, la mine Rossing est considérée comme une cible potentielle pour les saboteurs, particulièrement les guérilleros noirs qui se battent pour libérer la Namibie de l'Afrique du Sud.

Mme Renate Pratt, coordonnatrice du Groupe inter-Eglises sur la responsabilité des entreprises, un mouvement basé à Toronto et supporté par les principales confessions canadiennes, a déclaré que des milices avaient été formées dans les filiales sud-africaines de Aluminium Alcan Ltée, de Montréal, et de la

Ford Motor du Canada Ltée, de Oakville, en Ontario.

« Les compagnies interprètent ce type de pratique comme un moyen de légitime défense, à cause du grand nombre d'actes de violence et de sabotage en Afrique du Sud », a déclaré Mme Pratt au cours d'une interview.

## Des rouages

Mais le fait que ces milices soient entraînées par l'armée sud-africaine en fait des rouages de la machine militaire du pays, a-t-elle ajouté.

La conférence de ce weekend était organisée par le Conseil canadien pour la coopération internationale et sa filiale québécoise, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale, à la demande des Nations-Unies. L'ONU a commandité des rencontres semblables dans les pays-mères d'autres multinationales.

Moins de 100 personnes ont participé à la rencontre, et plusieurs d'entre elles étaient des étudiants. Les compagnies et les banques avaient été invitées mais aucune ne s'est présentée. Les organisateurs avaient indiqué la semaine dernière que la Banque de Montréal présenterait une position sur le sujet, mais rien de tel n'a été fait lors du séminaire sur les banques canadiennes en Afrique du Sud.

Bien que les transnationales canadiennes (terme de l'ONU pour désigner ce que l'on appelle couramment les multinationales) représentent seulement 1,33 p. cent des investissements étrangers en Afrique du Sud, M. Leboeuf considère qu'elles jouent un rôle éminent, dans ce pays, dans des industries aussi stratégiques que les mines, l'énergie et les produits reliés à l'automobile.

Ces compagnies sont au nombre de 30 actuellement, et représentent un investissement total de \$200 millions, plus de six fois les \$32 millions investis par les compagnies canadiennes en Afrique du Sud en 1965.

La plupart des principales banques à chartre ont également été actives en Afrique du Sud, y prêtant un total de \$780 million (US) de 1972 à 1978.

M. Tom Naylor, professeur d'économie à l'université McGill, a déclaré que les banques justifiaient leurs prêts à l'Afrique du Sud en alléguant que les sommes impliquées provenaient d'outre-mer et n'avaient rien de répréhensible politiquement.

Mais M. Naylor a affirmé que cette attitude ne constituait pas une excuse pour continuer à faire des affaires avec un pays qui a institutionnalisé la discrimination raciale.

## AFFAIRE DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DE SEMENCE

## Le député libéral Dionne soutient ne pas être en conflit d'intérêts

CHICOUTIMI (PC) — Le député libéral de Chicoutimi aux Communes et secrétaire parlementaire à l'Agriculture, M. Marcel Dionne, a assuré samedi qu'il n'était pas en conflit d'intérêts, contrairement aux allégations de deux de ses collègues députés rapportées dans la livraison de samedi du quotidien La Presse.

« Ce qui a été écrit ne repose sur absolument rien », a-t-il affirmé.

Le journal montréalais indiquait qu'en jugeant impropres à la reproduction des semences de rivaux d'une ferme dans laquelle le frère du député possède des intérêts, « le zèle d'Agriculture-Canada servait bien les intérêts du frère de M. Dionne ».

« D'abord je n'ai jamais fait partie de la ferme Dionne », a déclaré le député.

« Et mon frère n'est pas majoritaire dans la ferme puisqu'il n'a que le tiers des actions », a affirmé le député.

M. André Dionne a confirmé ce fait, précisant d'ailleurs que depuis trois ans, il n'était qu'actionnaire, ne s'occupant plus de l'administration de l'entreprise.

Le député a soutenu que La Presse avait oublié de faire la différence entre les catégories d'inspecteurs d'Agriculture-Canada.

« J'ai fait des recommandations positives. Je ne connais pas M. Richard Poitras (l'un des producteurs dont les semences ont été rejetées) et je n'ai jamais transigé avec lui. Le ministre Eugene

Whelan et moi avons souhaité que tout le monde obtienne justice », a-t-il ajouté.

Le député de Chicoutimi a affirmé que cette affaire était un problème d'experts.

« J'ai même recommandé que le service d'experts du ministère de l'Agriculture du Québec et celui d'Agriculture-Canada se rencon-

trent », a soutenu M. Dionne.

De même, il a affirmé n'avoir jamais décelé le foyer de la maladie pour laquelle certaines semences ont été jugées impropres, mais a soutenu: « J'ai l'information que l'on a détecté la maladie chez six des 32 producteurs. Comme c'était la même mouche, Agriculture-Canada devait condamner

la production des 32 ».

Quant à ses deux collègues libéraux qui proclament qu'il était en conflit d'intérêt, M. Marcel Dionne a dit qu'il n'avait personne à protéger: « Je ne sais pas ce qui va arriver mais j'ai fait mon travail et personne ne peut se permettre de douter de mon honnêteté ».

## La Caisse de dépôt a prêté \$4 millions à Quebecair

QUEBEC (PC) — La Caisse de dépôt du Québec, destinée à gérer le fonds de pension des Québécois, a prêté \$4 millions à Quebecair, a admis samedi à l'Assemblée nationale le ministre des Transports, M. Michel Clair.

Le prêt a été garanti par le gouvernement du Québec et n'a pas encore été remboursé, a ajouté M. Clair, en réponse aux questions du député libéral de Laporte, M. André Bourbeau.

« Cela s'est déroulé simplement avec le ministre des Transports, les dirigeants de Québecair, le ministre des Finances », a-t-il précisé.

Les deux ministres sont intervenus pour garantir le prêt, a noté M. Clair, qui a expliqué que cette somme fait partie des \$11 millions de prêt et garantie avancés par le gouvernement à la compagnie aérienne.

Les explications du ministre ont déclenché un vif débat, au cours duquel le leader parlementaire libéral Fernand Lalonde a accusé les deux ministres mentionnés d'être « intervenus pour tripoter les fonds de la Caisse de dépôt ».

« Est-ce que la Caisse de dépôt est devenue la caisse personnelle du Conseil des ministres pour régler les problèmes », a demandé M. Lalonde, qui a qualifié l'opération du gouvernement de « cover up ».

A M. Bourbeau qui l'accusait d'avoir caché des faits concernant Québecair, M. Clair a répondu qu'il avait répondu en Chambre aux questions que lui étaient posées et non à celles qu'on ne lui posait pas.

Le responsable de la Caisse de dépôt, le ministre des Finances Jacques Parizeau, interrogé par le chef de l'Opposition, M. Gérard

D. Lévesque, a expliqué que c'était des fonctionnaires de son ministère qui avaient négocié l'affaire avec la Caisse de dépôt « comme c'est toujours le cas ».

« Si ce que veut dire le chef de l'Opposition c'est qu'un ministre serait intervenu pour tordre des bras ou quelque chose comme cela, je ne me souviens de rien à cet égard », a ajouté M. Parizeau, qui a révélé que le prêt venait à échéance le 31 décembre.

Une fois l'opération « ficelée », M. Parizeau a écrit à la Caisse de dépôt pour l'assurer que Québecair ou le gouvernement s'engageaient à rembourser le prêt.

M. Parizeau a affirmé qu'il ne se souvenait pas d'être intervenu auprès de la Caisse de dépôt, depuis les six années qu'il est ministre des Finances, pour lui demander de consentir un prêt.

## AVEC LA BÉNÉDICTION DU GOUVERNEMENT LÉVESQUE

## Quebecair a tenté de s'appropriier les permis d'exploitation de Régionair

À peine deux mois après avoir garanti l'existence de Régionair à titre d'entité propre dans une proposition conjointe Québec-Ontario, le ministère des Transports du Québec acceptait que Quebecair s'adresse à la Commission canadienne des transports (CCT) afin que tous les permis d'exploitation enregistrés au nom de Régionair passent sous la coupe de Quebecair. Cette affirmation découle de documents dont LA PRESSE a obtenu copie.

## GUY PINARD

Si la CCT acquiesçait à la demande de Quebecair, le risque serait grand qu'advenant une faillite de Quebecair, tout l'est du Québec se retrouverait sans transport aérien, du moins pendant le temps que prendrait la CCT pour accorder des permis temporaires afin d'assurer un service adéquat à cette population.

Commençons par le commencement. En août dernier, le ministre des Transports du Québec, M. Michel Clair, et son homologue de l'Ontario, M. James Snow, présentaient à M. Jean-Luc Pépin, ministre fédéral des Transports, un document intitulé « La rationalisation des services aériens dans le Canada central ». Cette offre devait être rejetée par M. Pépin à cause du sort réservé à Air Canada par ses deux auteurs.

L'accord de principe couvrait les points suivants: la position des gouvernements de l'Ontario et du Québec; la rationalisation des services aériens dans le Canada central; le rôle d'Air Canada; la structure corporative et le siège social de la société XYZ Inc. à former. Mais l'objectif principal restait évidemment la fusion de Nordair et de Quebecair.

Or, à cet effet, le document indique clairement que « Air Ontario et Régionair (sans accent même dans la version française!) conserveront leur entité propre et assumeront tous les services réguliers et nolisés offerts par XYZ Inc. au moyen de turbopropulsés en Ontario et au Québec ». Ce ne pouvait être plus clair quant aux intentions du gouvernement du Québec.

## Une demande troublante

Pourtant, à peine deux mois plus tard, soit le 28 octobre, M. M.L. Dionne, de la CCT, avisait les intéressés du fait que la société Quebecair s'était adressée à la commission pour qu'elle t r a n s fère au nom de Quebecair pas moins de six permis d'exploitation de Régionair dans l'est du Québec (numéros de rôle de la CCT, 6107 et 6109). Et M. Dionne laissait aux intervenants jusqu'au 7 décembre pour déposer leur plainte.

Le ministre Clair pourrait difficilement prétendre qu'il n'était pas au courant de cette démarche de Quebecair puisque l'entreprise est actuellement dirigée par M. Ghislain Leblond, qui est également sous-ministre aux Transports. En outre, on sait qu'en pratique, le gouvernement du Québec est le principal actionnaire de Quebecair, par le biais de la société 1848-7199 Québec Inc.

Le transfert des permis de Régionair à Quebecair prend une importance capitale à cause des deux faits suivants. En premier lieu, sans permis d'exploitation de lignes, Régionair n'existe plus que sur papier. En deuxième lieu, advenant une éventuelle faillite de Quebecair, tout l'est du Québec risquerait de se retrouver sans service aérien pendant plusieurs jours comme nous l'expliquions précédemment.

## Raymond Mailloux intervient

Ces faits ont amené l'ex-ministre des Transports dans le gouvernement Bourassa, M. Raymond Mailloux, à demander un délai à la CCT pour que les intervenants du milieu aient le temps de présenter un dossier. M. Dionne a confirmé cette demande de délai, tout comme il a confirmé qu'il avait retardé l'échéance du 7 au 17 décembre. M. Mailloux veut intervenir d'autant plus que la société Quebecair s'est également adressée à la CCT pour obtenir l'autorisation de suspendre pour une période de trois ans le service Montréal/Murray Bay/Charlevoix. M. Mailloux est député de la circonscription de Charlevoix.

## Manque de réalisme

Dans un autre ordre d'idée, la société Quebecair a fait l'objet d'un certain manque de réalisme lorsqu'elle s'est adressée à la Commission canadienne des transports en 1979 afin d'obtenir l'autorisation d'assurer un service entre Montréal et Toronto. En effet, dans sa demande du 9 septembre 1979 dont LA PRESSE a obtenu copie, la société aérienne prétendait pouvoir réaliser des profits de \$670 000 dès la première année, et que ces profits atteindraient \$2,1 millions sur des ventes de \$6,6 millions dès la troisième année, le tout en s'accaparant seulement 6,8 p. cent du trafic total entre Montréal et Toronto. Quelque 18 mois plus tard, soit lors du vol inaugural entre Montréal et Toronto, le 9 juin 1981, le président de Quebecair, M. Alfred Hamel allait encore plus loin en affirmant à LA PRESSE que l'entreprise s'accaparerait de 15 à 20 p. cent du trafic.

Pourtant, les difficultés financières vécues sur ce service sont aujourd'hui invoquées par les administrateurs de l'entreprise pour expliquer en partie la piètre situation financière de la société aérienne.

# DALLAS

# AS

L'as dans votre jeu, c'est notre vol Service Connaisseur vers Dallas/Fort Worth tous les jours. Et vers Houston aussi.

Prenez votre Prêt-à-partir pour le succès.

## Dallas/Fort Worth

Départ	Arrivée
07h20	14h45 tous les jours.
15h45	19h44 sauf le samedi.

## Houston

Départ	Arrivée
06h20	11h40 tous les jours.
15h45	20h58 sauf le samedi.



En collaboration avec General Rent-a-Car, Air Canada offre en exclusivité à ses passagers ce tarif de location de voiture.

## Chevrolet MALIBU

25\$ CAN par jour kilométrage illimité



Aux aéroports de Dallas et Houston jusqu'au 31 janvier 1983.



**OTTAWA**

# Minorités : le blanc qui voile

-représenter des membres des minorités identifiables s'adonnant à une gamme étendue d'intérêts, de sports et de passe-temps;  
 -refléter la participation des minorités identifiables dans tous les secteurs de la vie canadienne;  
 -veiller à ce que l'image que l'on donne des minorités identifiables présente leurs membres comme également capables, doués, pleins de confiance en eux-mêmes, intelligents, imaginatifs et autonomes;  
 -veiller à ce que les minorités raciales soient adéquatement représentées parmi les spectateurs et parmi les exécutants dans les manifestations culturelles générales.  
 Et tant pis si la minorité à laquelle vous appartenez est trop pauvre pour vous ouvrir les portes des universités, des terrains de golf et des clubs de tennis. Le but de l'entreprise n'est pas de peindre la réalité!

### Contorsions de fonctionnaires

Les fonctionnaires qui ont préparé ces grands principes ont fait des contorsions assez peu ordinaires dans la description des

choses à ne pas dire au sujet des minorités.  
 Exemple: « On évitera les épithètes restrictives qui pourraient renforcer les stéréotypes ethniques et raciaux. Le fait d'ajouter une épithète restrictive introduit une sorte d'exception à la portée d'une règle générale. Pour dépasser les épithètes ayant une portée restrictive, on peut leur substituer le qualificatif « blanc » ou un patronyme anglo-saxon. C'est clair ?  
 En bref, cela veut dire : ne dites pas « le président, de race noire, de la compagnie XYZ, M. Smith, assistait à la réunion ». Pourquoi ? Pour le même raison que vous ne diriez pas « le président de race blanche ».  
 Autre exemple : « A moins que l'intelligence du message n'en souffre, on ne renoncera pas à faire jouer ou à mettre en situation d'interview ou d'interviewé, une personne ayant un accent ».  
 Mais attention, un peu d'accent c'est bon, comme le sel dans la soupe, mais pas trop :  
 « On évitera de recourir systématiquement à des accents qui seraient susceptibles de renforcer les stéréotypes », ajoute le communiqué du ministère.  
 Le cabinet fédéral, dans sa sa-

gesse, a entériné cette nouvelle politique. Les malins font remarquer que si les principes en question étaient appliqués aux politiciens, Jean Chrétien devrait limiter ses discours en anglais. Son accent est tellement fort...ça pourrait renforcer les stéréotypes!

### On se marie mieux au Québec

Le bureau du ministre de la Justice du Québec fait remarquer que les femmes du Québec sont mieux protégées que celles de l'Ontario advenant un divorce. Un porte-parole de M. Marc André Bédard a téléphoné au bureau de LA PRESSE à Ottawa pour signaler que les conjoints qui n'ont pas de contrat de mariage tombent bien sûr sous le régime de la société d'acquêt, mais que ce régime prévoit le partage à part égale des épargnes accumulées par le couple pendant leur mariage, advenant un divorce.  
 La situation est différente en Ontario, où une femme de Scarborough n'a obtenu que 20 p. cent des épargnes de son mari la semaine dernière, après avoir plaidé sa cause jusque devant la Cour suprême.

GILBERT LAVOIE

On appelle ça la « structure » dans certains milieux. C'est cette tendance qu'ont les gouvernements de créer de nouvelles structures pour tout surveiller, tout contrôler.

Ainsi, le ministère d'Etat au multiculturalisme vient de se trouver une nouvelle raison d'être : la mise sur pied d'un mécanisme de surveillance pour faire respecter un ensemble de principes adoptés par le cabinet et touchant « la façon de dépeindre les minorités identifiables et ethniques » dans la publicité et les communications du gouvernement.

Le but de l'opération est noble : lutter contre les préjugés.

Dorénavant, la publicité des ministères et organismes gouvernementaux devra :

-refléter la présence des minorités identifiables à tous les niveaux d'un large éventail d'occupations ;

## Aidez les plus mal pris de la terre



### Envoyez vos dons: OXFAM-Québec

169 est. rue Saint-Paul  
 Montréal, Québec  
 H2Y 1G8

Numéro d'enregistrement comme organisme de charité autorisé à émettre des reçus pour fins d'impôt: 0419556-03-08

Nom	Prénoms	
Numéro	Rue	App.
Municipalité	Code postal	

Ci-joint la somme de \$

### optométristes

**J. HENRY RICHARDSON, Jr., O.D.**  
**JACQUES BENOÎT, O.D.**

EXAMEN DE LA VUE/VERRES DE CONTACT /LUNETTES  
 Ouvert lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h a.m. à 5h 30 p.m.  
 Jeudi de 9h a.m. à 9h p.m. — Samedi fermé

630 ouest, rue Sherbrooke 849-1274  
 bureau 100

### Problèmes avec l'alcool ?

(514) 288-2611  
 Ecrivez à:  
**LA MAISON JEAN LAPOINTE**  
 111, rue Normand  
 Montréal QC H2Y 2K6

### MONSIEUR LÉVESQUE

Vous voulez congédier 8 000 enseignants et enseignantes

**VOUS N'ALLEZ TOUT DE MÊME PAS DÉCRÉTER LE CHAOS SOCIAL !**

Alliance des professeurs de Montréal

### COURS DE LANGUES SECONDES ET ÉTRANGÈRES

Le Service d'éducation aux adultes propose:

- COURS DU SOIR:** anglais, espagnol, italien, allemand, arabe
  - cours axés sur la communication orale
  - groupes d'environ 15 étudiants
  - coût 60 \$, incluant le test de classement**INSCRIPTIONS:** sur rendez-vous, 332-3000  
**FIN DES INSCRIPTIONS:** 10 janvier 1983  
**DÉBUT DES COURS:** 24 janvier 1983
- COURS DU SAMEDI**
  - Série A (90 h) — Français, anglais, espagnol, italien, allemand
    - cours axés sur la communication orale
    - groupes d'environ 15 étudiants
    - coût \$120 \$, incluant le test de classement
  - Série B (45 h) — Français écrit
    - Français écrit
    - Anglais écrit
    - Anglais, langue des affaires
  - groupes de 20 étudiants
  - coût: 30 \$**DÉBUT DES COURS:** 29 janvier 1983  
**INSCRIPTION:** — français, espagnol, allemand: 10 et 11 janvier 1983, à 19h.  
 — anglais, italien: 12 et 13 janvier 1983, à 19h.

10,555, avenue de Bois-de-Boulogne  
 Pavillon Ignace-Bourget  
 Montréal, Québec  
 H4N 1L4  
 Tél.: 332-3000

**Collège de Bois-de-Boulogne**

### C'est en plein le temps de faire votre marque.

**Sceau personnel**  
 Gravez votre nom et vos initiales dans vos livres, sur vos documents ou votre papeterie. Notre presse-sceau est fabriquée en solide chrome et est présentée dans une élégante pochette. Facile à utiliser, il suffit de glisser le papier entre les matrices de l'instrument et de presser pour obtenir un sceau impeccable. Vous avez le choix entre quatre types de sceaux différents: "Ex Libris", "Bureau de...", votre monogramme ou votre adresse sur 3 lignes. L'instrument porte une garantie complète. C'est un cadeau merveilleux pour la famille, les amis ou relations d'affaires. Commandez votre sceau personnel par téléphone ou venez vous-même. Faites vite pendant qu'il en reste.

Les cartes Visa et MasterCard sont honorées. Veuillez compter 3 jours pour l'assemblage.

\$24<sup>95</sup>

**842-5881**  
**W.D. ARMSTRONG INC.**  
 651, rue Notre-Dame ouest, Montréal

### Résultats

loto-québec

**6/36 Prochain GROS LOT 100 000\$ approx**

Date 10-12-82

3	8	17	18	24	31	no complémentaire 16
---	---	----	----	----	----	----------------------

6/6	2	114 440,50\$	MISE-TÔT <b>3 7 30 32</b> Gagnants 528 Lot 94,70\$
5/6+	12	11 444,10\$	
5/6	364	565,90\$	
4/6	11 931	51,80\$	

Ventes totales 2 488 343,00\$

### Provincial 1071959 500 000\$

Date 10-12-82

071959	50 000\$	1959	100\$
71959	1 000\$	959	25\$
		59	10\$

### Inter Loto Gros lots de 25 000\$

Date 10-12-82

94259	2 500\$	489057	NUMÉROS MOBILES
4259	250\$	210999	92046 2 500\$
259	50\$	357056	1290 250\$
59	10\$	NUMÉROS non décomposables	076 50\$

### La Quotidienne

Semaine du 6-12-82

Numéros décomposables

L	M	M	J	V	S
8037	3071	2663	1525	8266	4994

Numéros bonis 7 777\$ Non décomposables

427568	47113	201598	935223	735580	415554
--------	-------	--------	--------	--------	--------

### Lotto 6/49 Prochain GROS LOT 780 000\$ approx

Date 11-12-82

4	9	10	11	43	46	no complémentaire 3
---	---	----	----	----	----	---------------------

6/6	0	519578,50\$	Ventes totales 2 960 244,00\$
5/6+	1	189 713,10\$	
5/6	22	5 157,80\$	
4/6	1 971	147,90\$	
3/6	44 560	10,00\$	

### Provincial TIRAGE DU 24 DÉCEMBRE 20 LOTS BONIS DE 100 000\$ CHACUN

Les modalités d'encaissement des lots paraissent au verso des billets et des fiches de sélection. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

# Voici les 5 numéros gagnants d'aujourd'hui au concours "carte d'atout" IKEA/LA PRESSE.

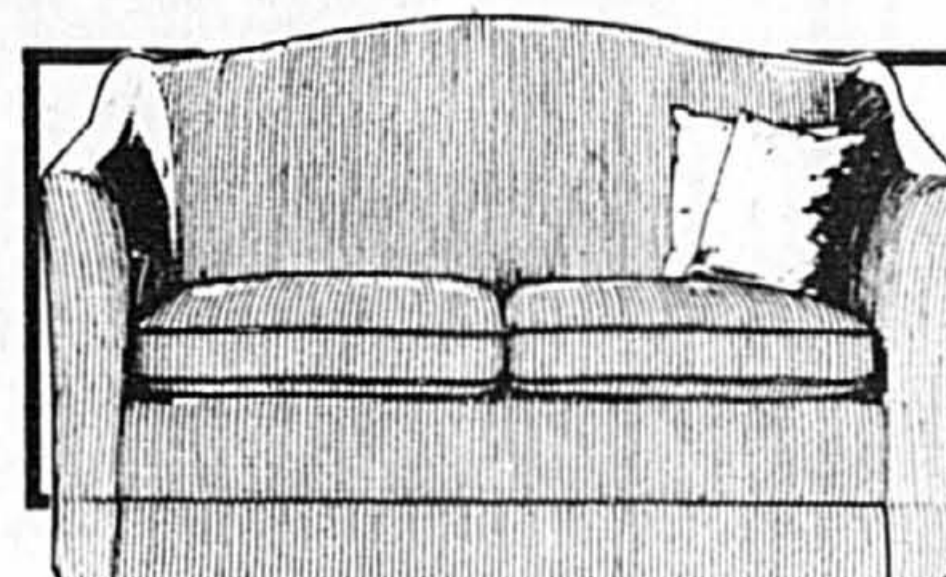
Si vous êtes le détenteur d'une Carte d'atout gagnante, ne perdez pas de temps, allez vite la présenter à votre gérant IKEA!

## Le numéro gagnant du GRAND PRIX QUOTIDIEN

d'aujourd'hui, lundi le 13 décembre 1982 est:

**323 156**

La personne détenant la carte portant le numéro indiqué ci-dessus gagne:



un canapé TIBRO. Châssis bois massif, habillage des coussins en coton/chanvre bleu clair, beige ou rose.

**\$325**

Ou la valeur équivalente en certificats-cadeaux IKEA. De plus, si la personne gagnante est un abonné de La Presse, elle gagne un certificat-cadeau IKEA d'une valeur de \$150.

<p><b>\$100</b></p> <p>Le numéro gagnant du DEUXIÈME PRIX QUOTIDIEN est:</p> <p><b>165 317</b></p> <p>La personne détenant la carte portant le numéro indiqué ci-dessus gagne un certificat-cadeau IKEA d'une valeur de \$100. De plus, si la personne gagnante est un abonné de La Presse, elle gagne un certificat-cadeau IKEA d'une valeur de \$100.</p>	<p><b>\$75</b></p> <p>Le numéro gagnant du TROISIÈME PRIX QUOTIDIEN est:</p> <p><b>212 369</b></p> <p>La personne détenant la carte portant le numéro indiqué ci-dessus gagne un certificat-cadeau IKEA d'une valeur de \$75. De plus, si la personne gagnante est un abonné de La Presse, elle gagne un certificat-cadeau IKEA d'une valeur de \$75.</p>
<p><b>\$50</b></p> <p>Le numéro gagnant du QUATRIÈME PRIX QUOTIDIEN est:</p> <p><b>224 572</b></p> <p>La personne détenant la carte portant le numéro indiqué ci-dessus gagne un certificat-cadeau IKEA d'une valeur de \$50. De plus, si la personne gagnante est un abonné de La Presse, elle gagne un certificat-cadeau IKEA d'une valeur de \$50.</p>	<p><b>\$25</b></p> <p>Le numéro gagnant du CINQUIÈME PRIX QUOTIDIEN est:</p> <p><b>273 466</b></p> <p>La personne détenant la carte portant le numéro indiqué ci-dessus gagne un certificat-cadeau IKEA d'une valeur de \$25. De plus, si la personne gagnante est un abonné de La Presse, elle gagne un certificat-cadeau IKEA d'une valeur de \$25.</p>

### Résultats

loto-québec

**Mini Loto 10-12-82 186117 50 000\$**

86117	5 000\$	117	50\$
6117	250\$	17	5\$

**Mini Loto Numéros non décomposables**

**1 maison de 60 000\$ (ou 50 000\$ en argent)**

**249P510**

**5 versement initial — 12 000\$ (ou 10 000\$ en argent)**

309L209	876L356	690S045
	491P297	337T173

**50 lots de 1 000\$ chacun**

232L124	601M004	359R071
300L159	606M152	430R111
449L281	708M642	658R831
583L808	848M428	839R120
600L234	974M558	903R787
612L694	279P817	930R831
827L927	388P098	322S180
871L647	389P080	336S216
944L485	398P907	444S260
978L783	432P746	465S745
216M762	503P072	542S790
325M374	613P625	782S617
415M178	687P721	441T137
443M164	918P479	718T267
504M574	937P906	780T712
588M414	954P183	802T984
	998P631	929T785

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**CONSERVEZ VOTRE CARTE!**

Vous pourriez avoir la chance de gagner au grand tirage final, mercredi le 22 décembre. Les formules de participation doivent être reçues au magasin IKEA au plus tard le 22 décembre 1982 à l'heure de fermeture du magasin.

Règlement complet disponible à La Presse ou au magasin IKEA.

**IKEA** l'impossible magasin d'ameublement de Suède

Altitude 3, Plaza Alexis Nihon, 1500 Atwater, Montréal, P.Q. H3Z 1X5  
 Heures d'ouverture de Noël: lun. à sam. 9h à 21h/Tél. (514) 931-IKEA

## EN BRIEF

### Bijoux volés: \$2,3 millions

■ Trois hommes armés ont dérobé \$2,3 millions de bijoux dans une boutique de l'hôtel Peninsula, qui est un des palaces les plus prestigieux de Hong Kong, a annoncé la police de la colonie britannique.

### Deux Québécois arrêtés

■ Des policiers du détachement de la GRC de Coquitlam ont procédé à l'arrestation, hier à Matsqui, de deux Québécois recherchés pour un hold-up de banque, le 6 décembre. Il s'agit de Paul Magnussen, 31 ans, évadé du pénitencier de Cowansville, au Québec, et de son frère Timothy, âgé de 27 ans.

### Une pianiste quitte l'URSS

■ La pianiste soviétique Regina Shamvili a quitté l'URSS pour l'Autriche, hier, au terme d'une longue lutte contre les autorités, qui lui refusaient un visa de sortie. Mlle Shamvili, âgée de 36 ans, est une des pianistes les plus célèbres d'URSS. Dans son entourage, on indique qu'elle a dû multiplier les demandes avant que les autorités soviétiques ne l'autorisent à rejoindre sa famille installée en Occident.

### Un hôtel de 600 chambres

■ Un hôtel de 26 étages et 600 chambres va être construit à Changhai, a annoncé hier l'agence Chine-Nouvelle. Le projet sera financé par un prêt de \$22 millions consenti par la Banque de Chine à la municipalité.

### Nordair: reprise du travail le 20?

■ Les employés au sol de Nordair, en grève depuis presque cinq mois, voteront demain sur l'acceptation des dernières offres patronales. Si les 550 mécaniciens et préposés aux billets et aux bagages acceptent l'entente de principe conclue il y a neuf jours, ils pourraient reprendre le travail le 20 décembre, a indiqué leur syndicat. Les termes de cette entente de principe n'ont pas été dévoilés. Le dernier contrat était venu à échéance le 31 mars, et les employés avaient débrayé en juillet dernier. Les deux parties ont passé la semaine écoulée à négocier un protocole de retour au travail. Nordair, une filiale d'Air Canada, a suspendu nombre de ses services après l'irruption de la grève.

### 2,3 tonnes d'opium saisies

■ Les douaniers pakistanais ont saisi samedi 2,3 tonnes d'opium à bord d'un camion circulant dans la région de Peshawar, dans l'ouest du pays. Un porte-parole des douanes a précisé que la quantité d'opium saisie représentait une valeur \$500 000 (US) sur le marché local, et près de vingt fois plus une fois écoulée au détail dans les pays occidentaux. Le conducteur du camion a pris la fuite après avoir abandonné son véhicule, qui avait été pris en chasse par l'une des équipes de douane volantes récemment mises en place à Peshawar pour contrôler la contrebande de stupéfiants en provenance des zones de production situées le long de la frontière afghane.

### Mexique: dette de \$83 milliards

■ Le Mexique, en proie à de graves difficultés financières, a demandé à plus de 1,400 banques dans le monde entier un réaménagement de sa dette extérieure qui atteint \$83 milliards US. Le ministre des Finances, M. Jesus Silva Herzog, présentant son budget devant le parlement, a indiqué samedi que le gouvernement avait demandé à ces établissements bancaires de convertir la dette à court terme de Mexico en dette à moyen terme de huit ans assortie d'un délai de faveur de quatre ans.

## MONSIEUR LÉVESQUE

Vos députés ont le fonds de pension le plus luxueux et le plus "chromé" au monde. Tant mieux pour eux. Mais...

**VOUS N'ALLEZ TOUT DE MÊME PAS DÉCRÉTER LE CHAOS SOCIAL!**

Alliance des professeurs de Montréal

**RÉUNION AMICALE DES FÊTES**  
Où donc... mais au

Le Pavillon de l'Atlantique pour... les plus succulents poissons et fruits de mer et pour déguster un repas dans la plus agréable des ambiances.

Reservez tôt pour éviter tout désappointement.

Le Pavillon de l'Atlantique  
1454A, rue Peel, Tél.: 285-1636  
Ouvert chaque jour à midi, le dimanche à partir de 17 heures.  
Principales cartes de crédit acceptées.

## APRÈS LA TENTATIVE CONTRE LE PAPE

# Agents bulgares mêlés à un complot contre Walesa?

■ ROME (AP et AFP) — Les allégations selon lesquelles trois Bulgares auraient participé à la tentative d'assassinat contre le pape Jean-Paul II, l'an dernier, ont encore donné plus de poids aux accusations de l'Occident voulant que la Bulgarie soit liée de très près au terrorisme international, à la vente d'armes et à l'espionnage international.

Les Bulgares nient l'existence d'un tel lien et voient dans ces accusations une conspiration occidentale pour discréditer un allié de l'Union soviétique.

Toutefois, les journaux italiens ont ajouté hier une nouvelle dimension à cette affaire en révélant que des agents bulgares avaient été mêlés à un complot pour assassiner le président de Solidarité, Lech Walesa, au cours d'un voyage qu'il fit à Rome, il y a près de deux ans.

Selon un quotidien de Rome, le *Daily American*, Luigi Scricciolo, ancien di-

rigent du Bureau international de la Confédération syndicale socialiste UIL, qui doit être jugé pour espionnage et affiliation aux Brigades rouges, aurait déclaré aux enquêteurs qu'il avait discuté d'un attentat contre Walesa lors de la visite du militant polonais, en janvier 1981.

Les Bulgares avaient espéré, selon le journal, que les terroristes italiens exécuteraient le chef de Solidarité. Scricciolo est celui-là même qui avait organisé la visite de Walesa à Rome.

Par ailleurs, samedi, l'Italie a rappelé son ambassadeur à Sofia, deux jours après le départ de Rome de l'ambassadeur de Bulgarie.

Les relations entre l'Italie et la Bulgarie se tendent de plus en plus au fur et à mesure des progrès enregistrés dans l'enquête sur l'attentat contre le pape Jean-Paul II. Le rappel de l'ambassadeur, relève la presse italienne, est le premier acte du nouveau

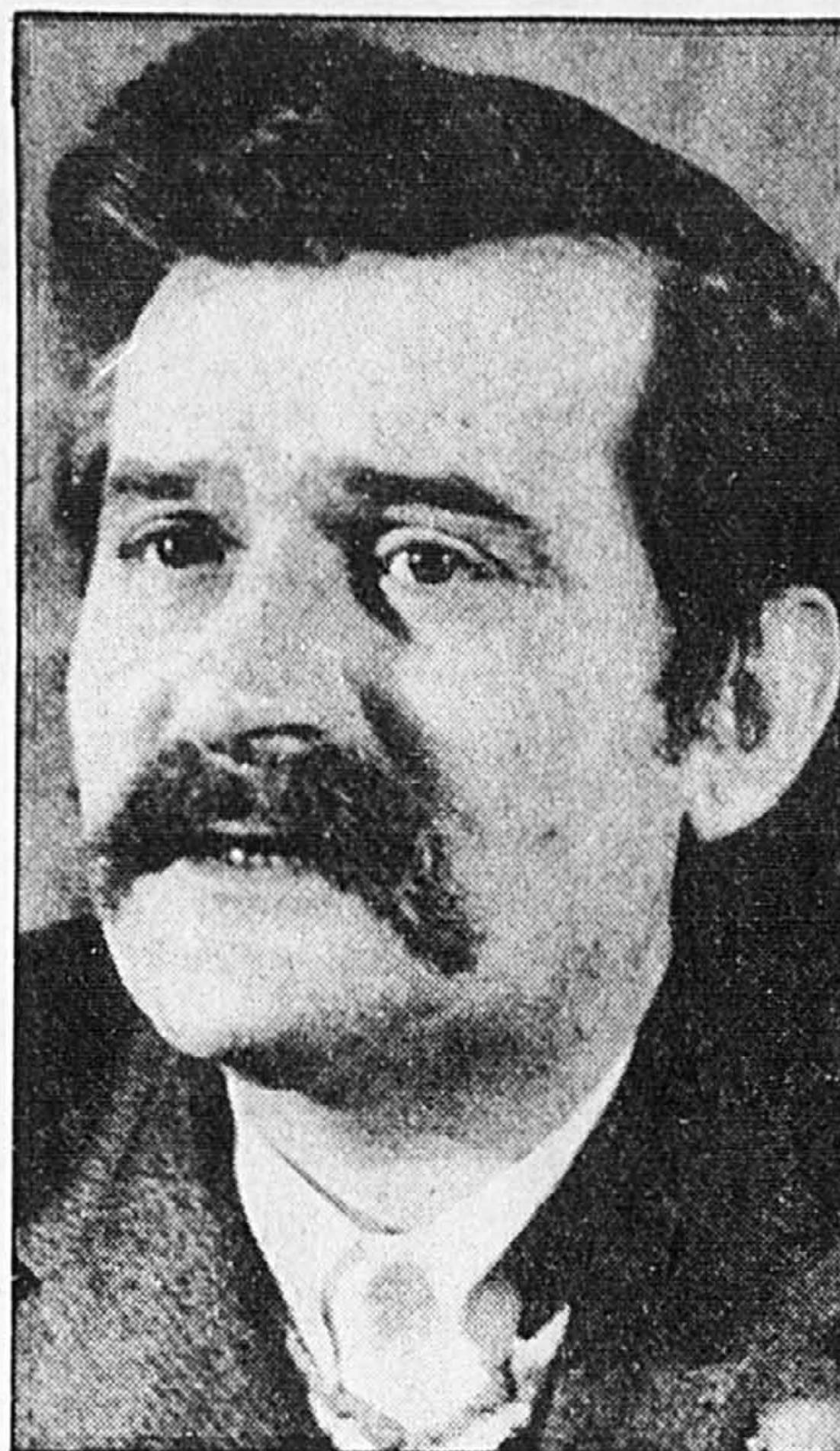
gouvernement. Les deux capitales étant désormais l'une et l'autre sans ambassadeur respectif, pour la première fois de leur histoire diplomatique, certains commentateurs y voient l'amorce d'une guerre froide entre Sofia et Rome. D'autres y voient plus simplement un point critique dans les rapports entre les deux pays.

Selon le secrétaire du Parti socialiste italien, Bettino Craxi, l'attentat contre la vie du pape était une tentative pour éliminer le défenseur le plus respecté et le plus intranquillisant du peuple polonais.

«La tentative d'assassinat du pape était politique, la conspiration qui se trouvait derrière était politique», écrit M. Craxi dans un article publié à la une par le quotidien socialiste *Avanti*.

«La main de l'assassin ne visait pas tant le chef spirituel de l'Église catholique que le chef spirituel du peuple polonais.»

C'est la première



téléphoto AP

### Walesa visé par un complot terroristes?

fois qu'un dirigeant politique italien accuse formellement la Bulgarie d'essayer de déstabiliser l'Italie depuis l'arrestation de Sergei Antonov, employé des lignes aériennes bulgares, à Rome.

M Craxi a indirectement mis en cause l'Union Soviétique en disant que la Bulgarie ne pouvait avoir agi «sans des complicités

et des autorisations venues d'en haut».

Pour sa part, le colonel Stefan Svredlev, ancien agent des services secrets bulgares passé à l'Ouest, il y a trois ans, a déclaré dans une entrevue à la télévision italienne, hier soir, qu'il pensait que la Bulgarie avait, sur instruction du KGB joué un rôle dans la tentative d'assassinat contre le pape.

## Broadbent veut \$7 millions pour le désarmement

■ TORONTO (PC) — Demandant au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision de permettre les essais des missiles américains Cruise en sol canadien, le leader néo-démocrate Ed Broadbent lui a suggéré, en plus, de consacrer une somme de \$7 millions à la promotion du désarmement.

S'adressant au congrès annuel du conseil de l'Ontario du NPD, au cours du week-end, M. Broadbent a accusé le premier ministre Trudeau de poursuivre une «politique à deux faces» sur la question du désarmement.

«Dans ses discours aux Nations-Unies et dans le monde, M. Trudeau prêche le désarmement nucléaire. Mais il garde le silence devant l'escalade de la course aux armements pratiquée par les États-Unis», a signalé le chef néo-démocrate.

### Électeurs

M. Broadbent a rappelé, d'un autre côté, que 75 p. cent des électeurs dans quelque 80 municipalités ontariennes se sont prononcés, le mois dernier, en faveur d'un désarmement global «balancé».

Ce qui fait, selon lui, que M. Trudeau fait montre de mépris envers les électeurs en négociant une entente secrète avec les États-Unis pour les essais des missiles Cruise.

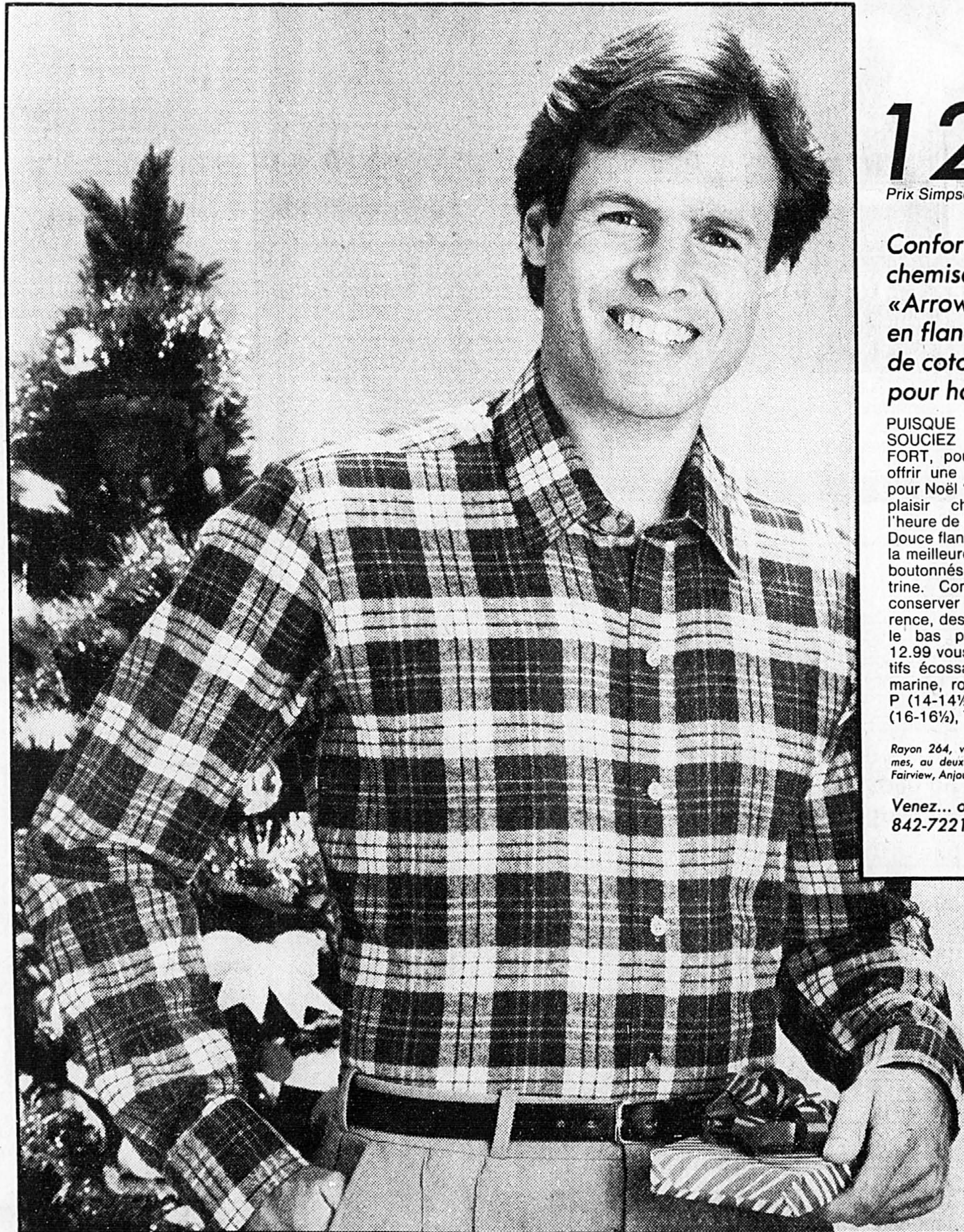
Ottawa, a-t-il conclu, devrait appuyer un gel global des armes nucléaires, tandis que Washington et Moscou devraient commencer à désarmer.

## Le voyage des chefs...

■ PEKIN (AP) — La province du Sichuan, patrie du dirigeant chinois Deng Xiaoping et d'une célèbre cuisine, a décidé d'envoyer une quarantaine de chefs émérites travailler à l'étranger, a annoncé l'Agence Chine nouvelle.

Des restaurants de cuisine du Sichuan se sont ouverts à travers le monde, du Népal à la Yougoslavie en passant par New York et Montréal.

## Chemises sport à prix très abordable chez Simpsons



# 12.99

Prix Simpsons

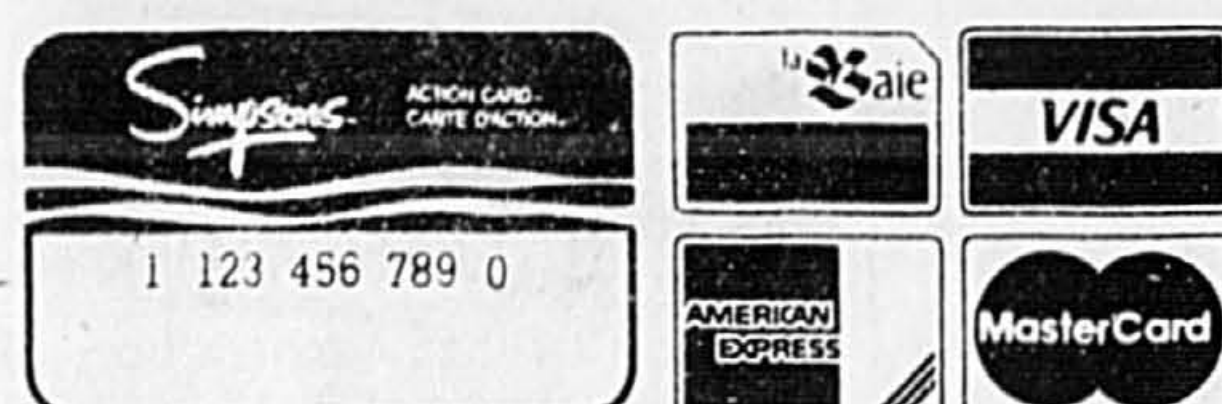
Confortables chemises sport «Arrow» en flanellette de coton pour hommes

PUISQUE VOUS VOUS SOUCIEZ DE SON CONFORT, pourquoi ne pas lui offrir une chemise «Arrow» pour Noël? Il la portera avec plaisir chaque fois que l'heure de la détente viendra. Douce flanellette de coton de la meilleure qualité. Poignets boutonnés, poche de poitrine. Confectionnées pour conserver leur belle apparence, des années durant. Et le bas prix Simpsons de 12.99 vous enchantera! Motifs écossais en bleu, brun, marine, rouille ou chameau. P (14-14½), M (15-15½), G (16-16½), TG (17-17½).

Rayon 264, vêtements sport pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit

Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël



Simpsons MD

# La Colombie-Britannique est menacée de perdre sa cote AAA

**VICTORIA (PC)** — Le ministre et le sous-ministre des Finances de la Colombie-Britannique ont fait part de leur décision, au cours du week-end, d'aller rencontrer à New York les principales firmes d'évaluation du crédit.

Le but poursuivi par MM. Hugh Curtis et Larry Bell est de tenter de convaincre les évaluateurs de ne pas baisser la cote AAA accordée au gouvernement de la Colombie-Britannique.

M. Timothy Crowell, vice-président de Moody's Investor Services, a déjà fait savoir, en effet, que cette maison s'apprêtait à baisser « aux alentours du double A » la cote du gouvernement provincial, avant la fin du mois.

Une baisse de la cote signifierait des millions de dollars de plus en frais d'emprunt pour les sociétés de la couronne de la province, notamment Hydro-Colombie-Britannique.

M. Crowell a laissé entendre que Moody's pouvait cependant recon-

sidérer son intention, « dépendant de ce qu'ils (MM. Curtis et Bell) auront à dire ».

**\$200 millions**

Les compagnies de la couronne de la Colombie-Britannique doivent emprunter quelque \$200 millions au cours de l'année financière 1982-83.

Le Colombie-Britannique a obtenu son triple A en 1980, à la suite justement de représentations à New York de la part de M. Curtis. La révision projetée de la cote

est causée par la récente décision de ce gouvernement de la Colombie-Britannique d'émettre des obligations pour financer la dette courante.

M. Crowell a déjà discuté de cette affaire avec le ministre des Finances de la province, le 22 novembre dernier, au cours d'un entretien à Victoria.

Il lui a fait savoir, à ce moment, que la Colombie-Britannique devrait peut-être songer à augmenter ses taxes, au lieu d'émettre des obligations.

# Brandt met l'accent sur la coopération

**OTTAWA (PC)** — Les leaders politiques et d'affaires ont amorcé des pourparlers de trois jours, hier, sur un train de mesures d'urgence susceptibles d'accélérer une reprise économique mondiale par le biais d'une étroite collaboration entre pays riches et pays pauvres.

« Cette rencontre se produit en des jours où l'économie mondiale, dans son ensemble, connaît de graves difficultés de croissance », de dire Willy Brandt, ex-chancelier d'Allemagne de l'Ouest, actuellement président de la Commission indépendante d'étude sur les problèmes de développement international.

La présente récession pourrait se transformer en dépression

« et le chômage continuer de croître dans les pays industrialisés, les conditions dans la majorité des pays en développement pourraient se détériorer encore plus et une crise profonde dans les domaines des finances et du commerce international pourrait se faire jour », a-t-il expliqué.

Selon lui, toutefois, « il apparaît, par certains signes, que nous soyons prêts à repenser nos politiques afin de contrer les dangers croissants qui se présentent à nous ».

La Commission Brandt, qui a publié une étude exhaustive sur les relations Nord-Sud, désire convaincre les gouvernements de ce que la reprise économique, au niveau mondial, dépend de la coopération.

# La crise afghane au coeur des entretiens entre Trudeau et Zia

**OTTAWA (AFP)** — Le président pakistanais Zia-Ul-Haq est attendu demain à Montréal, pour une visite officielle de quatre jours au Canada qui, après le Québec, le conduira à Ottawa puis à Toronto.

A Ottawa, l'étape la plus importante de son voyage canadien, le chef de l'Etat pakistanais doit s'entretenir jeudi et vendredi avec le premier ministre, M. Pierre Trudeau, « de la situation internationale et de l'ensemble des relations bilatérales », indiquent de hauts fonctionnaires fédéraux.

Ces consultations seront « extrêmement importantes, du fait de la situation géopolitique du Pakistan et de son rôle dans la

crise afghane, notamment au niveau diplomatique, estime-t-on de mêmes sources.

La place importante du Pakistan dans le monde islamique, son influence au sein du mouvement des non-alignés et ses initiatives aux Nations-Unies couvrent en fait « les zones d'accord canado-pakistanaï ».

Les deux pays, ajoute-t-on, ont des attitudes semblables sur les grands problèmes (Afghanistan, ASEAN, Cambodge et désarmement).

En revanche, il existe des zones « d'accord moins parfait », notamment en raison du refus pakistanais de se soumettre à un contrôle international dans le domaine de l'atome, et qui a provo-

qué l'interruption de toute coopération technique canadienne dans ce domaine depuis 1976.

Par ailleurs, il « existe une préoccupation légitime au Canada sur le problème des droits de l'homme au Pakistan », en dépit d'une amélioration sensible ces dernières années, estime-t-on de mêmes sources.

Sur le plan bilatéral, le Pakistan a reçu quelque \$800 millions d'aide canadienne depuis 35 ans, et a toujours entretenu de bonnes relations avec Ottawa depuis son indépendance en 1947, souligne-t-on.

L'amélioration de l'économie pakistanaïse depuis environ trois ans et une plus grande initiative laissée au secteur privé ouvrent

la voie à une amplification des échanges commerciaux. Actuellement, le Canada exporte \$89 millions (blé, charbon) vers le Pakistan et importe environ \$15 millions de produits textiles pakistanais par an.

**Développement**

Le Canada pourrait prendre part au développement économique du pays, notamment dans le domaine minier (Balouchistan).

Les hauts fonctionnaires ont également souligné le rôle humanitaire du Pakistan dans l'accueil de quelque 3 millions de réfugiés afghans, dont il supporte la moitié de la charge financière, malgré l'aide internationale.

# Céréales: Ottawa ne collabore pas

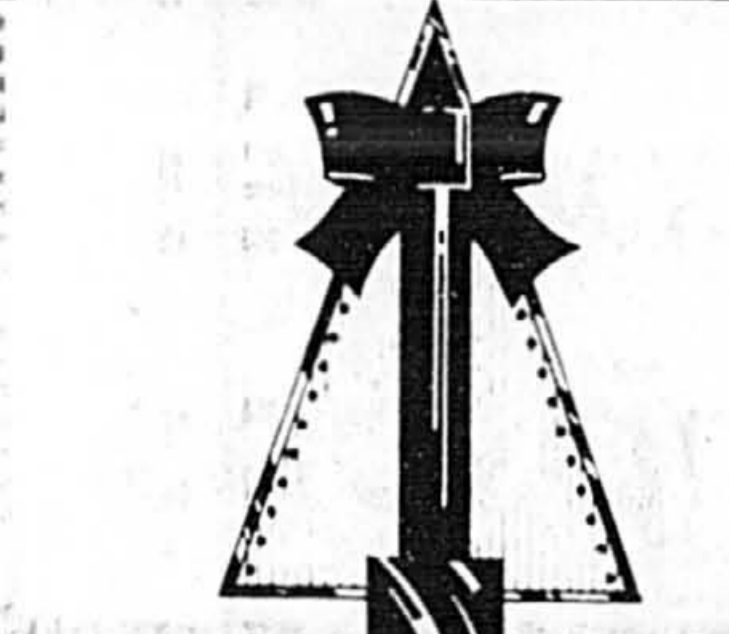
**QUEBEC (PC)** — Aucun des quatre ministres fédéraux invités à venir à Québec pour discuter de politique céréalière avec les agriculteurs, n'a encore accepté cette invitation.

Le fait a été révélé samedi à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, en réponse aux questions du député de Saint-Hyacinthe, M. Maurice Dupré.

Au cours du sommet économique sur les céréales, en fin de novembre à Québec, les agriculteurs

du Québec avaient invité quatre ministres fédéraux à venir discuter avec eux de la politique céréalière, que le fédéral s'apprête à adopter et qui entraînera une augmentation considérable des prix de l'alimentation au Québec.

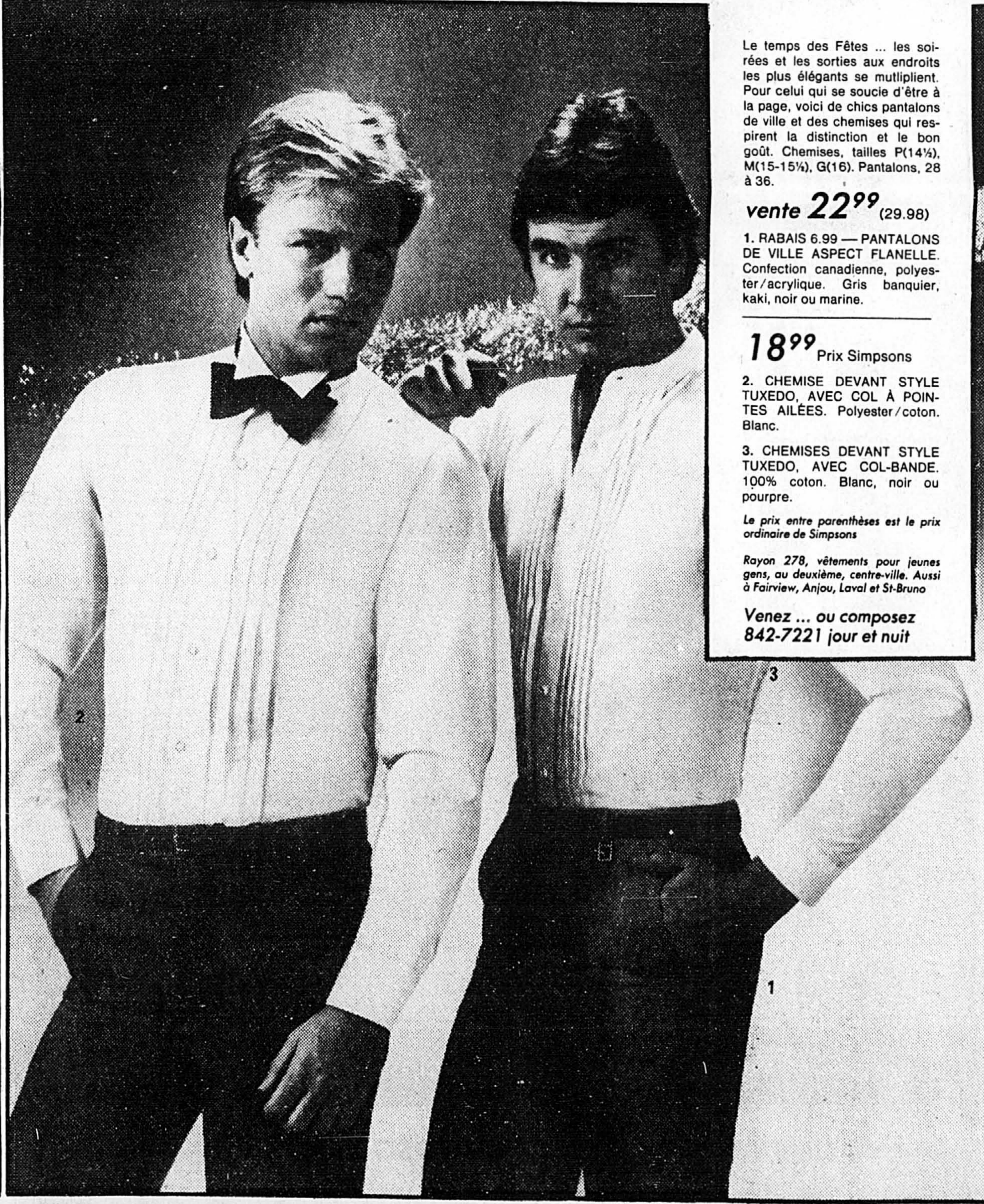
L'invitation a été envoyée au ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, à son collègue des Transports, M. Jean-Luc Pépin, à celui de la Consommation, M. André Ouellet et au sénateur Hazen Argue, président de la Commission canadienne du blé.



## Pour un Noël 110 merveilleux, les aubaines foisonnent chez Simpsons



- Le Père Noël est arrivé chez Simpsons**  
Amenez vos enfants rencontrer le Père Noël! Lundi au mercredi de 11h30 à 16h30. Jeudi et vendredi de 11h30 à 18h. Samedi de 11h30 à 16h30. Au cinquième, centre-ville seulement.
- Mercredi 15 décembre**  
Spectacle de marionnettes: «La Forêt enchantée» à 10h. Rayon des vêtements pour enfants. Au quatrième, centre-ville.
- Judi 16 décembre**  
Spectacle de marionnettes: «La Forêt enchantée» à 19h. Anjou.
- Judi et vendredi 16 et 17 décembre**  
«Noël d'antan» — Chorale présentant des chants de Noël en français, anglais, espagnol et russe. Jeunes chanteurs vêtus de costumes des années 1900. 11h à midi. Au rez-de-chaussée, coin Mansfield, centre-ville.
- Judi et vendredi 16 et 17 décembre**  
Dieter Fess, pianiste célèbre, jouera vos mélodies préférées de 13h à 16h. Rayon des produits de beauté, rez-de-chaussée, centre-ville.
- Vendredi 17 décembre**  
«La Forêt enchantée» — spectacle de marionnettes, 19h. Café L'Acadien, Promenade, Laval.
- Samedi 18 décembre**  
«Noël d'antan», chorale de 10h à 11h. Rez-de-chaussée, coin Mansfield, centre-ville.
- Lundi 20 décembre**  
«Noël d'antan», chorale de 10h à 11h30. Rez-de-chaussée, coin Mansfield, centre-ville.
- Du lundi au vendredi, 20 au 24 décembre**  
Dieter Fess, pianiste célèbre jouera vos mélodies préférées de 13h à 16h. Rayon des produits de beauté, rez-de-chaussée, centre-ville.
- Du lundi au vendredi 20 au 24 décembre**  
«Noël d'antan», chorale. Lundi de 10h à 11h30; mardi au vendredi de 11h à 13h. Rez-de-chaussée, coin Mansfield, centre-ville.



Le temps des Fêtes... les soirées et les sorties aux endroits les plus élégants se multiplient. Pour celui qui se soucie d'être à la page, voici de chics pantalons de ville et des chemises qui respirent la distinction et le bon goût. Chemises, tailles P(14%), M(15-15%), G(16). Pantalons, 28 à 36.

**vente 22<sup>99</sup>** (29.98)

1. RABAIS 6.99 — PANTALONS DE VILLE ASPECT FLANELLE. Confection canadienne, polyester/acrylique. Gris banquier, kaki, noir ou marine.

**18<sup>99</sup>** Prix Simpsons

2. CHEMISE DEVANT STYLE TUXEDO, AVEC COL À POINTES AILÉES. Polyester/coton. Blanc.

3. CHEMISES DEVANT STYLE TUXEDO, AVEC COL-BANDE. 100% coton. Blanc, noir ou pourpre.

Le prix entre parenthèses est le prix ordinaire de Simpsons

Rayon 278, vêtements pour jeunes gens, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit

**MONSIEUR LÉVESQUE**

Vous faites tout ce qu'il faut pour aggraver le chômage et créer de nouveaux chômeurs

**VOUS N'ALLEZ TOUT DE MÊME PAS DÉCRÉTER LE CHAOS SOCIAL!**

Alliance des professeurs de Montréal

**ESPAGNE** Âge d'Or

**COSTA DEL SOL**, Torremolinos, Fuengirola et BALEARES, Magaluf, Palma, 2 sem. \$895, sem. add. \$40 et plus. Aussi voyages en Italie, Grèce, Portugal, Floride, Mexique, Antilles.

**TRAVELAIDE**

LA PREMIÈRE AGENCE DES QUÉBÉCOIS

Consultez Mme Jeanne Bacon 911 est, rue Beaubien 273-2581

Permis du Québec

**MONSIEUR LÉVESQUE**

Vous sabotez le système d'éducation que les Québécoises et les Québécois ont bâti depuis 20 ans.

**VOUS N'ALLEZ TOUT DE MÊME PAS DÉCRÉTER LE CHAOS SOCIAL!**

Alliance des professeurs de Montréal

**CETTE SEMAINE à Place Bonaventure GALERIE DES BOUTIQUES**

Venez entendre de superbes cantiques de Noël à Place Bonaventure. Coro Alpini 3 Venetie (chants de Noël en italien), aujourd'hui à 19h et 20h. La Chorale des enfants de la C.E.P.G.M., le 14 déc. à midi et 13h. Le Choeur Nabucco. Le 14 déc. entre 19h et 21h. Chorale Elizabeth Ballantyne. Le 15 déc. à midi et 13h. Et, tout spécialement pour les enfants... les Marionnettes Omega. Les 16, 17 et 18 déc. à midi, 13h, 18h, et 19h au Viaduc. Divertissez-vous au rythme de la musique du groupe Dixieland. Les 16, 17 et 18 déc. à midi, 15h, 18h et 19h30 à la Galerie des Boutiques. Les jeunes pourront s'entretenir avec le Père Noël, s'amuser avec les clowns et se balader à bord du train magique. Samedi, le 18 déc. de 10h30 à 16h. Il y aura également une garderie où des gens professionnaliseront vos achats. Tous les samedis durant les heures d'ouverture des magasins.

**HALL D'EXPOSITION**

Salon des Métiers d'Art du Québec. Jusqu'au 22 déc. Exposition et vente d'artistes du Québec, la plus importante en son genre au Canada. Bienvenue à tous... entrée libre.

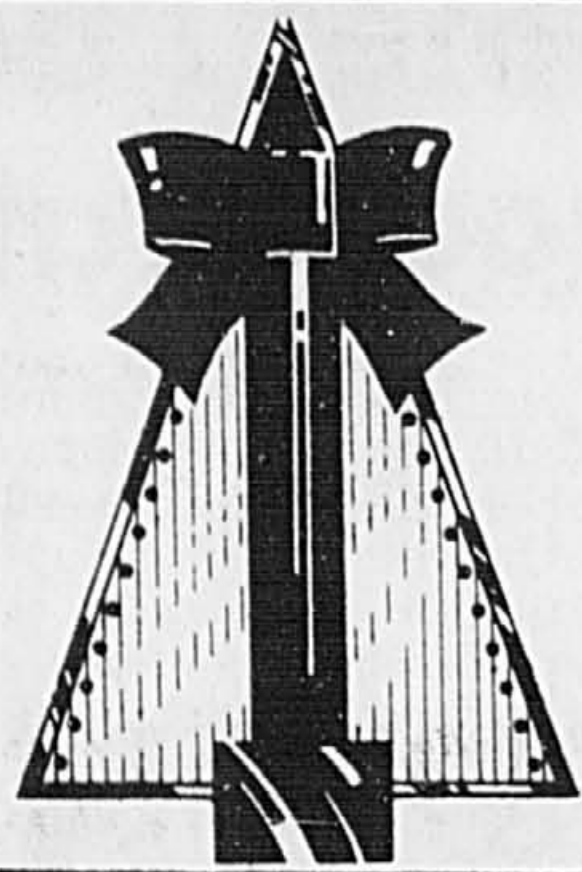
Place Bonaventure

Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

1 23 456 789 0

AMERICAN EXPRESS VISA MasterCard

Simpsons



# À 12 jours de Noël, comblez-la avec ces produits parfumés de chez Simpsons

C'est un cadeau auquel aucune femme ne peut résister... n'est-ce pas aussi un cadeau pour vous-même?

**\$19** Prix Simpsons  
1. «SOPHIA» DE «COTY». Aussi séduisant que la femme qui l'a inspiré! Ens. comprend Eau de Cologne en vaporisateur, 28 ml, et talc, 100 g.  
Centre-ville et Fairview seulement

**Rabais \$3 à \$7**  
EAU DE COLOGNE «4711»  
**vente \$21** (\$28)  
2. RABAIS \$7 — 300 ml.  
**vente \$25** (11,25)  
3. RABAIS \$3 — Atomiseur, 50 ml.

«SENCAL» DE «CHARLES OF THE RITZ». Eau de Cologne en vaporisateur naturel... tout simplement envoûtant!  
Prix Simpsons  
4. 17 ml..... **700**  
4A. 35 ml..... **1050**  
4B. 71 ml..... **1350**

«ENJOLI» DE «CHARLES OF THE RITZ». Eau de Cologne en vaporisateur, un bouquet des plus exquis.  
Prix Simpsons  
5. 17 ml..... **750**  
5A. 35 ml..... **1050**  
5B. 71 ml..... **1250**

**995** Prix Simpsons  
6. TRIO DE PARFUMS DE «PRINCE MAT-CHABELLI». Ens. comprend: «Cachet», 4 ml, «Wind Song», 4 ml et «Aviance», 4 ml.

«CIE» POUR LA FEMME D'AUJOURD'HUI... ACTIVE ET SÉDUISANTE.  
**2850** Prix Simpsons  
7. Parfum, 7 ml  
**950** Prix Simpsons  
8. Eau de Cologne, 30 ml.  
**\$15** Prix Simpsons  
9. Talc parfumé pour le corps, 140 g.

DE «LISE WATIER»  
**\$45** Prix Simpsons  
10. PARFUM DE BEAUTÉ «HARMONIES». Atomiseur, 125 ml.  
10A. (NON REPRÉSENTÉ). PARFUM DE BEAUTÉ EN ATOMISEUR NATUREL.  
60 ml **\$3300** Prix Simpsons  
30 ml **\$1550** Prix Simpsons

**1300** Prix Simpsons  
11. «ANDRADE»... des fleurs à profusion. Parfum voile pour le corps, 240 ml.  
**\$26** Prix Simpsons  
11A. (NON REPRÉSENTÉ). Parfum, 7 ml.  
«CHANTILLY» DE «HOUBIGANT». Une fragrance qui ne passe jamais inaperçue!  
**950** Prix Simpsons  
12. Talc, 150 g.  
**\$12** Prix Simpsons  
13. Eau de Cologne en vaporisateur.  
**850** Prix Simpsons  
13A. (Non représentée). Lotion pour les mains, avec pompe, 220 ml.  
**1150** Prix Simpsons  
13B. (Non représenté). Lait pour le bain, 450 ml

**1150** Prix Simpsons  
14. «NUANCE» DE «COTY». Aussi doux et provocant qu'un soupir. Ens. comprend: talc, 40 g, crème pour le corps, 50 ml et Eau de Cologne en vaporisateur, 18 ml.  
Centre-ville et Fairview seulement.

**1650** Prix Simpsons  
15. «EMERAUDE» DE «COTY». Ens. comprend talc, 50 g, Eau de Cologne en vaporisateur, 45 ml et crème pour le corps, 50 ml.  
Centre-ville et Fairview seulement.

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.  
Rayon 204, produits de beauté, au rez-de-chaussée, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno (sauf indication contraire)

Venez... ou composez  
**842-7221 jour et nuit**  
Venez visiter notre tout nouveau rayon des produits de beauté, au rez-de-chaussée, centre-ville.

Venez fêter avec nous! Simpsons... le magasin de l'Arbre de Noël

Tous les magasins Simpsons

## OUVERTS CE SOIR JUSQU'À 21H00

et tous les soirs jusqu'au jeudi 23 décembre



Simpsons<sup>MD</sup>